

TABLE DES MATIERES

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2024

1.	Appel.....	1545
2.	Approbation de l'ordre du jour.....	1545
3.	Approbation du PV du 12 septembre 2024	1546
4.	Démissions	1546
5.	Assermentations	1547
6.	Communications de la Présidente	1548
7.	Communications et réponses de la Municipalité.....	1551
8.	Préavis n° PR24.25PR concernant une demande de crédits d'investissement de CHF 1'250'000.- pour l'entretien et la rénovation des bâtiments du patrimoine administratif, de CHF 1'254'000.- pour l'entretien et la rénovation des bâtiments des patrimoines financier et HLM et de CHF 2'050'000.- pour l'entretien et la rénovation des bâtiments du patrimoine scolaire pour les années 2024 et 2025 Rapporteur : M. Roland VILLARD	1551
9.	Préavis n° PR24.26PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 380'000.- pour la sécurisation d'un glissement de terrain menaçant le territoire bâti et la population Rapporteur : M. Abdelmalek SAIAH	1552
10.	Préavis n° PR24.24PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'150'000.- pour la restauration du Château, étape XXVIII « Tour des Gardes » Rapportrice : Mme Layla OUTEMZABET	1553
11.	Postulat n°PO24.10PO Postulat de Mme Pascale FISCHER et Cts « A Yverdon, marcher à petits pas et puis... s'asseoir ? »	1555
12.	Postulat n°PO24.11PO Postulat de Mme Sophie MAYOR « Pour une augmentation du financement des deux grands festivals yverdonnois »	1558
13.	Postulat n°PO24.12PO Postulat de M. Ruben RAMCHURN « Pour que la ville d'Yverdon rejoigne les essais pilotes fédéraux de distribution de produits cannabiques »	1564
14.	Postulat n°PO24.13PO Postulat de M. Ruben RAMCHURN « Oublions la Kipole et luttons tous ensemble contre le deal de rue »	1570
15.	Interpellations, simples questions et vœux	1579
15.1	Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Cyberattaque à Yverdon)	1579
15.2	Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Restaurons l'image du kiosque rouge)	1582
15.3	Une interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI (Aide au développement et durabilité des achats publics : comment expliquer le retard yverdonnois ?)	1582
15.4	Une question de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (Postulat Carte communale).....	1584
15.5	Une question de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY et M. le Conseiller Luca SCHALBETTER (Quel soutien de la Ville au « Théâtre de la liberté » ?).....	1586
15.6	Une interpellation de M. le Conseiller Olivier JAQUIER (Gressy Airfest).....	1589

15.7	Une interpellation de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Pour le retour du monument aux morts).....	1590
15.8	Une interpellation de M. le Conseiller Kassim PALANY (Sécurisation des rives de la Thièle le long du chemin depuis le pont Curtil Maillet jusqu'à la passerelle).....	1590
15.9	Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Économie locale et marché de Noël)	1591
15.10	Une question de M. le Conseiller Thierry PIDOUX (Nouvelle zone d'arbres dans le secteur du « Parc des Rives »)	1592
15.11	Une question de M. le Conseiller Thierry PIDOUX (Ressourcerie et STRID)	1593

Les procès-verbaux sont disponibles sur
<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 7 novembre 2024

Présidence

Madame Anita ROKITOWSKA, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants de la presse,
Chères Téléspectatrices, chers Téléspectateurs,
Cher Public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusé·e·s :

Mmes et MM. les Conseiller·ère·s : Lionel BILLAUD, Jean-Marc CUANILLON, Mergim DIBRANI, David GRANDJEAN, Pierre-Alain JAQUET, Juan RAMIREZ, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Laurent ROQUIER, Olivier SIMON-VERMOT, Laurent THIÉMARD

Membres absent·e·s :

Mme et M. les Conseiller·ère·s : Nadia RYTZ, Dorian MEIERHANS

Membres présent·e·s	86
Membres excusé·e·s	10
Membres absent·e·s	2
Effectif actuel	98

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Au point 15 de notre ordre du jour, nous entendrons les interpellations reportées de la séance du 3 octobre 2024 :

- 15.1 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Cyberattaque à Yverdon)
- 15.2 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Restaurons l'image du kiosque rouge)

Toujours au point 15 de notre ordre du jour, nous entendrons encore de nouvelles interpellations et simples questions :

- 15.3 Interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI (Aide au développement et durabilité des achats publics : comment expliquer le retard yverdonnois ?)
- 15.4 Question de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (Postulat Carte communale)
- 15.5 Question de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY et M. le Conseiller Luca SCHALBETTER (Quel soutien de la Ville au « Théâtre de la liberté ? »)
- 15.6 Interpellation de M. le Conseiller Olivier JAQUIER (Gressy Airfest)
- 15.7 Interpellation de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Pour le retour du monument aux morts)
- 15.8 Interpellation de M. Kassim PALANY (La sécurisation des rives de la Thièle le long du chemin depuis le pont Curtil Maillet jusqu'à la passerelle)
- 15.9 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Économie locale et marché de Noël)
- 15.10 Question de M. le Conseiller Thierry PIDOUX (Nouvelle zone d'arbres dans le secteur du « parc des rives »)
- 15.11 Question de M. le Conseiller Thierry PIDOUX (Ressourcerie et STRID)

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PV DU 12 SEPTEMBRE 2024

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler sur ce Procès-verbal ?

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je remercie les secrétaires pour cette tenue des PV, qui me sont toujours très utiles et j'ai deux corrections à y apporter. La première est à faire à la page 1'444, à la 13^{ème} ligne, où il faut remplacer le 8^{ème} mot, un « me », par un « vous », qui a été le mot employé par Mme la Présidente. C'est une correction que je me permets de proposer puisque la vidéo, fonctionnant comme la VAR dans le football, confirme mon propos. Mesdames les secrétaires, ne perdez pas de temps à vérifier maintenant, vous le verrez sans autre après.

Et la deuxième correction attestera de ma bonne foi. Si vous allez à la dernière page du PV, vous verrez que Mme la Présidente a dit : « il est 25h55 », la VAR confirme ma remarque : elle a dit : « il est 23h55 ». C'est un lapsus de nos secrétaires, qui ont peut-être trop lu le livre de Gheorghiu « La 25^{ème} heure ». Merci.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Merci, M. le Conseiller. Nous allons prendre note de ces modifications.

Vote

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

4. DÉMISSIONS

Je ne lirai pas les courriers de démission toutefois, si vous le souhaitez, vous pourrez les consulter

auprès de notre Secrétariat.

En date du 21 octobre 2024, le Conseil communal a reçu la lettre de démission de M. Khéna BALET, prenant effet au 31 octobre 2024.

Monsieur le Conseiller Khéna BALET a siégé au sein de ce Conseil pour le groupe des Verts, du 1^{er} juin 2017 au 30 juin 2021, puis pour le groupe Vert-e-s et solidaires à partir du 2 novembre 2023 jusqu'à sa démission effective le 31 octobre 2024.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur le Conseiller Khéna BALET pour son engagement au sein de notre Conseil.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

En date du 31 octobre 2024, le Conseil communal a pris acte du courrier de Madame Anne-Carole LEIBACHER, qui nous a annoncé sa démission avec effet immédiat.

Madame la Conseillère Anne-Carole LEIBACHER a rejoint notre Conseil le 2 juin 2022 en tant que membre du groupe UDC. Cependant, dès le 12 septembre 2024, elle a choisi de siéger en tant qu'indépendante.

Au nom du Conseil communal, je remercie Madame la Conseillère Anne-Carole LEIBACHER pour son engagement au sein de notre Conseil.

5. ASSERMENTATIONS

La démission de M. Khéna BALET laisse le Conseil communal avec un siège vacant pour le groupe Vert-e-s et solidaires.

M. Rayan AMMON, 1^{er} des Viennent-ensuite de la liste complémentaire du groupe Vert-e-s et solidaires, né en 1999 et domicilié à Yverdon-les-Bains – dont l'adresse complète est connue du secrétariat – a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Khéna BALET.

Je prie M. Rayan AMMON de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

M. Rayan AMMON, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA.

M. Rayan AMMON : « Je le promets »

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques et vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

**6. COMMUNICATIONS DE
LA PRÉSIDENTE**

Communication

En tenant compte de l'ordre du jour, il est possible que nos discussions s'étendent. Afin d'assurer le confort de chacune et de chacun, une pause sera prévue au cours de la soirée.

Il est également fort probable que je vous fasse voter sur la poursuite de la séance au-delà de minuit, selon l'article 88 de notre règlement.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Julian Samnang Frédéric MICHOU, Conseiller communal du 5 octobre 2023 au 25 juin 2024.

Au nom du Conseil communal, j'adresse, mes plus sincères condoléances à sa famille.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de M. le Municipal Jean-Claude RUCHET. Ce dernier a siégé au sein du Conseil communal, pour le Parti socialiste, de 1994 à 2009. Il a ensuite été élu à la Municipalité au printemps 2009.

Il a également eu l'honneur de présider ce Conseil en 2001. C'est d'ailleurs sous sa présidence, le 1^{er} février 2001, que les débats du Conseil communal ont été retransmis en direct pour la première fois.

Tout au long de sa vie, M. le Municipal Jean-Claude RUCHET a œuvré pour les plus démunis et s'est engagé pour le bien commun.

J'aurais souhaité en dire plus mais préfère laisser la parole aux personnes qui l'ont côtoyé de plus près, soit la Municipalité et son groupe PS & POP, afin de lui rendre hommage.

Au nom du Conseil communal, j'adresse, mes plus sincères condoléances à sa famille.

Je passe la parole à Mme la Vice-syndique Carmen Tanner.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Quand on s'engage en politique, dans un exécutif d'une Ville où la passion et la vie - pardon, je ne pensais pas que c'était aussi tôt que ça - quand la passion et la vie nous animent tous les jours, à aucun moment, aucun moment, on ne s'imagine faire face au deuil d'un des siens. Et encore moins de porter un tel message.

C'est donc avec une vive émotion, vous la voyez, que je prends la parole ce soir au nom de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains. Comme collègue, nous disons adieu à notre cher collègue Jean-Claude RUCHET, doyen de fonction, qui est décédé jeudi 31 octobre.

Chacune et chacun d'entre nous, au sein de la Municipalité, au moment de faire son entrée dans l'exécutif de notre Ville, a pu compter sur son regard bienveillant et encourageant.

Élu en 2009, il avait été là avant nous et incarnait la permanence des institutions par-delà des soubresauts de la vie politique. Pour nous tous et toutes, c'est un moment de tristesse infinie et de solennité. Nous voulons rendre hommage à notre collègue, compagnon de tant de séances de Municipalité et du Conseil communal, des moments difficiles comme des plus joyeux, de ceux qui nous lient et nous voulons honorer son dévouement à la Ville d'Yverdon-les-Bains, à la région du Nord vaudois.

Pendant 15 ans, Mesdames et Messieurs, 15 ans ! Jean-Claude RUCHET a mis ses forces et ses valeurs au service du bien commun. Originaire d'Ollon, né le 12 septembre 1966, il embrasse d'abord une carrière d'assistant social au Centre de psychiatrie à Yverdon-les-Bains. Sa capacité d'écoute et d'empathie pour les plus démunis et les plus fragiles, c'est là qu'il la forge pendant 17

ans. En parallèle, dès 1994, épris de justice sociale, il s'engage en politique sous la bannière socialiste.

Il est élu au Conseil communal, qu'il préside en 2001. Il accomplit un bref passage d'une année au Grand Conseil, où il est assermenté le 6 juin 2006. Il entre à la Municipalité le 1^{er} juillet 2009, où il va côtoyer trois Municipalités successives, étant réélu en 2011, 2016 et 2021.

Il prend naturellement en main le Service jeunesse et cohésion sociale et développe les politiques publiques en faveur de l'accueil de jour, de l'intégration, des seniors, de la jeunesse ou encore du logement. Comme Municipal yverdonnois, il est très actif dans les institutions régionales et intercommunales, telles que la Fondation yverdonnoise pour l'accueil de l'enfance et l'Association régionale d'action sociale (l'ARAS Jura-Nord vaudois) et tant d'autres.

Il est également membre du comité directeur de l'Association intercommunale du SDIS Nord vaudois. Plus de 15 années au service d'une Ville, c'est plus qu'une carrière politique : c'est une vocation. La Municipalité exprime sa reconnaissance pour la constance de cet engagement. Il était profondément et sincèrement animé par la volonté d'apporter, à toutes les catégories de la population, l'appui et le soutien qu'elles sont en droit d'attendre de leur commune en termes d'intégration sociale et de lutte contre les inégalités.

Lorsqu'il devait présenter son dicastère, Jean-Claude RUCHET pouvait mettre en avant qu'il s'occupait des Yverdonnoises et Yverdonnois bien plus que de 7 à 77 ans, mais dès la naissance avec les crèches et jusqu'au grand âge grâce au COSY, le Conseil des seniors. La Ville d'Yverdon-les-Bains compte une grande diversité d'origine, avec 39 % de population étrangère. Jean-Claude RUCHET a eu à cœur de promouvoir une politique d'intégration concrète et ouverte, favorisant la naturalisation. Lors de la cérémonie d'accueil de ces nouveaux citoyens et citoyennes, au terme d'un parcours de naturalisation où ils sont accompagnés par la Ville, il est arrivé que ceux-ci s'adressent directement au Municipal RUCHET pour le remercier de la manière dont ils avaient été accueillis. Je vois encore son sourire se former sur son visage, un sourire discret, entre fierté et humilité.

Jean-Claude RUCHET n'était pas un de ces politiciens bavards qui s'écoutent parler. Il prenait position dans nos discussions de manière concise et ferme si nécessaire. Il incarnait plutôt cette célèbre phrase de Platon : La qualité primordiale pour être un dirigeant, c'est de ne pas vouloir être un dirigeant. Car oui ce n'était pas son moteur, diriger et être vu, lui, il misait sur la compassion et l'empathie, mais aussi la gentillesse comme vertu cardinale, cela sans oublier le pragmatisme de petits pas solides vers un objectif explicitement transformateur. Tout ceci faisait de lui un homme politique sincère et donc de qualité, à mon sens.

Jean-Claude RUCHET était atteint dans sa santé ces dernières années, mais il a pu compter sur notre soutien à la Municipalité, ainsi que sur le soutien de ses équipes du JECOS, qui ont pratiqué à son égard une écoute humaine et empathique, qui était profondément sa méthode à lui : écouter, accompagner, réorienter les personnes les plus précaires et les plus démunies. Ne pas juger, mais aider avec humanité et respect, c'est ainsi qu'il voyait le travail des assistants sociaux et surtout le sien.

Malgré sa santé fragile, son départ nous a surpris, à la Municipalité. Nous pensions le retrouver au retour des vacances d'automne. Cette perte soudaine nous rappelle alors l'importance de soigner nos contacts, nos familles, nos amis, nos collègues, mais aussi plus largement de nous orienter vers des échanges constructifs et assertifs entre nous, du mieux qu'on peut, car on ne sait jamais de quoi demain est fait.

Le deuil, la mort, nous rappellent donc de penser aux personnes qui nous entourent, mais aussi de penser à soi-même, à rire, faire vivre ses passions, se faire du bien, comme on prendrait soin de son ou sa meilleure amie. Souhaitons-nous tout ceci en cette soirée particulière. Nos pensées vont à sa famille, bien sûr, à ses amis et amies, aux collaborateurs et collaboratrices du JECOS et à vous toutes et tous.

Merci de votre attention.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Je passe maintenant la parole à Monsieur le Conseiller Julien Wicki.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Sur les nombreuses prises de parole que ma fonction exige, s'il y en a bien une dont j'aurais aimé être dispensée, c'est bien celle-ci. Mais c'est également une prise de parole importante, car notre camarade et Municipal Jean-Claude RUCHET la mérite.

Militant dans notre formation politique depuis plus de 30 ans, il y a occupé de nombreuses fonctions, toujours avec le calme et l'intelligence qui le caractérisaient. Pour un homme qui a placé le collectif au cœur de son action politique, nous avons construit un hommage collectif, un patchwork de souvenirs épars, légers, mais qui, sous l'apparence de cette légèreté, en disent beaucoup sur l'homme qu'il a été.

Jean-Claude, c'est ce candidat qui débarque le jour des photos officielles pour l'affiche de campagne avec un vieux polo élimé, qu'il arborera d'ailleurs fièrement sur la photo officielle, flanqué de son sourire en coin qui le caractérisait tellement.

Jean-Claude, c'est ce fumeur invétéré qui a pu au moins profiter des innombrables séances en visio du confinement pour griller ses cigarettes tranquillement, sans incommoder personne, blaguant même - on imagine l'outrage par les temps qui courent - en prétendant qu'il s'agissait d'un joint. Car sous son air taciturne, Jean-Claude avait un humour bien ancré.

Jean-Claude parlait peu - Mme la Vice-syndique l'a rappelé il y a un instant - mais lorsqu'il finissait par le faire, souvent d'ailleurs un peu poussé, c'était pour livrer une analyse claire, succincte et terriblement juste. Quelqu'un qui, contrairement à de nombreuses personnes en politique, ne s'écoute pas parler, mais qui savait ce qu'il disait.

Cher Jean-Claude, tu as aussi été cette personne bienveillante qui a serré la main d'un réfugié de passage sur la place Pestalozzi et qui lui a apporté un peu de réconfort sur les routes de l'exil. Tu as incarné la lutte pour l'intégration et contre le racisme dans notre Ville.

Et rappelons-nous enfin ce débat, pendant lequel une adversaire t'avait balancé, péremptoire : « De toute façon, dans cette Ville, il y a 150 personnes qui décident de tout ». Et tu lui avais répondu, de ton ton habituel : « Eh bien, moi, c'est pour tous les autres que je me présente. »

Nous savons que cette fonction de Municipal, tu l'as aimée, qu'elle t'a porté, qu'elle t'a coûté également. Ce soir, tous les groupes de ce Conseil s'associent aux nôtres pour te rendre ce dernier hommage et pour transmettre leurs pensées à tes proches, tes équipes et tous tes collègues de la Municipalité.

Et nous te disons : ah-ri-ga-tô, Ruchet-san

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

En signe de respect et de recueillement, je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence.

Merci à toutes et tous pour ce moment de recueillement.

**7. COMMUNICATIONS ET
RÉPONSES DE LA
MUNICIPALITÉ**

Nous avons reçu la nouvelle communication CO24.06.

Nous en prendrons acte lors de la prochaine séance du Conseil communal le 5 décembre 2024 afin de laisser aux Conseillères et Conseillers le temps d'en prendre connaissance.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Non Mme la Présidente, nous n'avons pas d'autres communications pour la séance de ce soir.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Tel n'est pas le cas, nous passons donc au point 8.

**8. PRÉAVIS
N° PR24.25PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'250'000.- POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF, DE CHF 1'254'000.- POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS DES PATRIMOINES FINANCIER ET HLM ET DE CHF 2'050'000.- POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS DU PATRIMOINE SCOLAIRE POUR LES ANNÉES 2024 ET 2025

RAPPORTEUR : M. ROLAND VILLARD

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Ella-Mona CHEVALLEY, Pascale FISCHER, Marceline MILLIOUD, Cécile PLAGELLAT, Rachel RYTZ, Lionel BILLAUD, Thierry PIDOUX, Roland VILLARD

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. VILLARD donne lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Mme la Conseillère Sophie MAYOR :

La Commission des finances a étudié ce préavis lors de sa séance du 7 octobre. C'est à l'unanimité qu'elle soutient ce préavis et elle salue sa forme, qui se rapproche des crédits tuyaux du SEY. Elle invite ce Conseil à accepter ce préavis et invite le Service des bâtiments à s'inspirer des monitorings financiers que le SEY inclut dans ses préavis tuyaux. Ces monitorings permettent, en effet, à la Commission des finances et à ce Conseil d'avoir une vision claire des moyens engagés dans chaque projet d'année en année. Je vous remercie pour votre attention.

Vote

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.25PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission et sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments du patrimoine administratif mentionnés dans le présent préavis.
- Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'250'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 34100.24 "Crédit cadre d'entretien des immeubles du patrimoine administratif pour 2024 et 2025" et amortie en 10 ans.
- Article 4 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments des patrimoines financier et HLM mentionnés dans le présent préavis.
- Article 5 : Un crédit d'investissement de CHF 1'254'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 34110.24 "Crédit cadre d'entretien des immeubles du patrimoine financier et HLM pour 2024 et 2025 " et amortie en 10 ans.
- Article 7 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments du patrimoine scolaire mentionnés dans le présent préavis.
- Article 8 : Un crédit d'investissement de CHF 2'050'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 9 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 34120.24 "Crédit cadre d'entretien des immeubles scolaires pour 2024 et 2025 " et amortie en 10 ans.

9. PRÉAVIS
N° PR24.26PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 380'000.- POUR LA SÉCURISATION D'UN GLISSEMENT DE TERRAIN MENAÇANT LE TERRITOIRE BÂTI ET LA POPULATION
RAPPORTEUR : M. ABDELMALEK SAIHAH

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Maude EHRBAR, Denis GONIN, Onurhan KÜÇÜK, Jacques LEVAILLANT, Abdelmalek SAIHAH, Joël WAEGER, Bart WIND

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. SAIHAH donne lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Vote

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.26PR est accepté à la quasi unanimité et un avis contraire.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à procéder aux dépenses nécessaires pour la sécurisation d'un glissement de terrain menaçant le territoire bâti et la population.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 380'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 43020.24 « Sécurisation d'un glissement de terrain » et amortie en 10 ans.

10. PRÉAVIS
N° PR24.24PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'150'000.- POUR LA RESTAURATION DU CHÂTEAU, ÉTAPE XXVIII « TOUR DES GARDES »
RAPPORTRICE : MME LAYLA OUTEMZABET

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Anne-Louise GILLIÈRON, Claude-Anne JAQUIER, Marceline MILLIOUD, Layla OUTEMZABET, Cécile PLAGELLAT, Michel FLEURY, Mathias ORTEGA

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme OUTEMZABET donne lecture des éléments suivants :

Je vais lire les conclusions de ce rapport, mais également un tout petit bout de l'introduction, de remise en contexte, pour plus de clarté.

La Ville entreprend depuis quelques années la restauration du Château d'Yverdon par étapes. La tour des Gardes constitue l'avant-dernière étape et une des plus complexes en termes de mise en place du chantier et de gestion de l'impact de celui-ci.

Cette restauration a comme but de sécuriser le passage vers la tour, d'empêcher la détérioration des matériaux et de préserver le patrimoine historique de la Ville. Les travaux correspondent à ce qui avait été présenté dans le PR23.26. Ce préavis avait été retiré par la Municipalité le 14 décembre, suite à un rapport de minorité recommandant de le refuser, en raison de la fermeture au TIM dans le goulet du Casino.

La commission salue le travail des services. Elle déplore cependant le fait que le remplacement provisoire des arrêts de la Plaine et du Théâtre Benno Besson par celui de la Maison Rouge entraîne davantage de déplacements piétons pour les personnes à mobilité réduite, usagères de ces arrêts. Pour rappel, l'arrêt Maison Rouge se trouve au débouché de la rue Saint-Roch sur la rue Haldimand, donc relativement loin du Théâtre Benno Besson, notamment.

Elle émet le vœu qu'une demande soit faite à TRAVYS, en vue de la mise en place d'un arrêt alternatif, par exemple à Haldimand 4, où un arrêt de bus se trouvait par le passé.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Le groupe PLR est satisfait de la proposition apportée dans cette nouvelle version de préavis, qui permet de ne pas fermer totalement le goulet du Casino à la circulation pour les transports individuels motorisés, comme cela était au contraire demandé dans le PR23.26. Nous remercions la Municipalité d'avoir revu sa copie suite, notamment au rapport de minorité que la droite et le PLR avaient porté. Et même si le sujet avait été reporté et le rapport non lu, nous sommes satisfaits

d'avoir été entendus et que notre avis ait compté et participé à cette nouvelle proposition.

Même si j'allais plus loin dans le rapport de minorité que j'avais écrit, en demandant de laisser une circulation bidirectionnelle, la proposition d'une circulation unidirectionnelle me convient tout à fait, tout comme au reste du groupe PLR. De plus, nous trouvons bien de traiter les transports individuels motorisés et les transports publics à égalité dans ce cas précis. C'est pourquoi le groupe PLR soutiendra ce préavis. Merci.

M. le Conseiller Mathias ORTEGA :

Le groupe Vert-e-s et solidaires soutient la suite des efforts de réfection du Château, déjà en cours depuis de nombreuses années, qui répond à une nécessité de préserver notre patrimoine bâti et d'éviter que ledit patrimoine bâti ne blesse nos concitoyens et concitoyennes par des chutes de tuiles.

Des questions se posent cependant quant à la nouvelle mouture du postulat, qui a été causée par un rapport de minorité. La proposition va ainsi contre l'avis majoritaire de la commission et le point amené dans le rapport de minorité, de ne pas avoir consulté les commerçants, qui aurait pu apporter une légitimité supplémentaire au présent préavis, n'a pas été fait.

On peut se demander, dès lors, pourquoi les demandes minoritaires sont ainsi appliquées et priment sur le rapport de majorité. Nous déplorons également le fait que cette nouvelle version du préavis soit défavorable aux personnes à mobilité réduite et espérons qu'une solution pourra être trouvée, conformément au vœu de la commission.

Malgré cela, avec une volonté de faire avancer la réfection de notre patrimoine bâti et d'éviter qu'un passant ou une passante se prenne une tuile sur le coin de la tête, nous vous recommandons d'accepter le présent postulat.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Représenter un préavis n'est pas toujours chose facile, parce que les situations changent et que le contenu des textes n'est pas toujours remis à jour.

Il y a donc ainsi des anachronismes dans ce document, mais ceci étant, j'ai surtout été surpris par le point 2, contexte 2.1 : la situation du descriptif de la place et des alentours du Château. Il n'est fait aucune mention de la statue de Pestalozzi, ni du monument aux morts dans le texte. En revanche, le monument ainsi que les deux arbres figurent à la fois sur des croquis (pages 5, 26, 24 et 26) ainsi que sur les plans en lien avec l'installation du chantier.

Nous ne sommes certes pas devant des plans consultables pendant une mise à l'enquête, sur lesquels ce monument et ces arbres auraient dû être désignés comme étant appelés à disparaître. La mention de l'abattage des arbres sur l'esplanade est, en revanche, est clairement traitée dans le préavis. Alors, que doit-on en conclure ?

Je n'ai pas été très attentif peut-être au moment de la mise à l'enquête, mais veuillez m'éclairer sur ce point, s'il vous plaît.

M. le Municipal François ARMADA :

Effectivement, ces éléments sont dans le périmètre du chantier, mais ils ne sont pas dans l'enceinte propre du chantier.

Comme cela a été fait pour les autres étapes, le descriptif et le texte du préavis concernent uniquement l'enceinte du chantier. Mais c'est clair que des éléments qui sont dans un périmètre proche nécessitent certaines fois des précautions. On peut l'entendre aussi pour une réfection de chaussée, il y a le périmètre du chantier et puis il y a des maisons à côté. Il faut prendre un certain nombre de mesures sur ces bâtiments-là, mais ils ne font clairement pas partie du chantier.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je vous remercie. Mais je pose quand même la question pour les arbres. Quand on fait des abattages d'arbres, ils sont clairement mentionnés, les quatre qui sont sur l'esplanade est. Est-ce qu'il y a eu une demande pour l'abattage de ces arbres ?

M. le Municipal François ARMADA :

Oui, c'est confirmé, une demande a été faite.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je vous remercie.

Vote**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.24PR est accepté à la quasi-unanimité et une abstention.

M. le Municipal François ARMADA :

La Municipalité se réjouit que ce Conseil ait accepté ce préavis, permettant ainsi de reprendre le rythme des étapes de travaux de restauration et de sécurisation du Château, après cette année d'arrêt.

La Municipalité a aussi pris bonne note du vœu de la commission. Pour rappel, l'aménagement et l'équipement des arrêts de bus est de la compétence et de la responsabilité de la Commune et non pas de TRAVYS. Il est donc tout à fait possible pour la Municipalité de répondre à ce vœu et réaliser un arrêt provisoire au début de l'avenue Haldimand, en remplacement des arrêts TBB et Plaine direction Y-Parc et Maison Blanche, comme le demande la commission. L'emplacement exact de l'arrêt de bus devra garantir les normes de sécurité et sera étudié dans le cadre de la préparation des travaux de cette 27^{ème} étape. Je vous remercie pour votre attention.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de restauration du Château, bâtiment ECA n° 1, étape XXVIII de la Tour des Gardes, tels que décrits dans le présent préavis.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'150'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 34030.24 "Château, étape XXVIII Tour des Gardes" et amortie en 10 ans.

11. POSTULAT
N°PO24.10PO

POSTULAT DE MME PASCALE FISCHER ET CTS « A YVERDON, MARCHER A PETITS PAS ET PUIS... S'ASSEOIR ? »

Ceci est un postulat qui est déposé au nom des femmes politiciennes d'Yverdon et signé par de

très nombreuses d'entre elles.

De nombreuses personnes, seniors ou non d'ailleurs, souhaitent pouvoir trouver en notre Ville plus d'assises confortables. Que ce soit pour s'arrêter juste un petit coup, y rester pour contempler ou papoter, mais en tout cas pouvoir s'en relever aisément.

Le Conseil des seniors d'Yverdon-les-Bains a fait de cette thématique un de ses chevaux de bataille. Il a non seulement listé les barrières architecturales rencontrées sur le domaine public, mais également demandé à ce que des assises soient adaptées. Il ne constate pas d'amélioration notoire. Les nouveaux bancs sur la place de la Gare n'ont ni dossier ni accoudoirs, dans le parc de la rue Haldimand, ce sont juste des parallélépipèdes posés sur le sol, le mobilier en test sur la place Pestalozzi était beau et confortable, mais pas pour des personnes moins mobiles.

Ainsi que conseillé dans le document édité par Mobilité Piétonne, la distance idéale en cœur de ville serait d'un banc tous les 100 mètres. Nous pensons même que, dans des rues comme celles du Lac, du Four, du Milieu ou Auguste-Fallet, au vu de leur fréquentation, 70 mètres pourraient être une distance agréable pour qui a besoin de souffler.

Il est surtout indispensable que ces assises, que ce soient des chaises, des bancs de deux ou mille places, isolés ou en tête-à-tête, respectent la hauteur adéquate, soit 45 à 50 cm, et qu'elles soient pourvues d'un dossier et d'accoudoirs. Si leur design est original et beau, c'est un plus. Juste un plus.

Nous, Politiciennes pour Yverdon, invitons la Municipalité à étudier l'opportunité d'augmenter le nombre et l'adaptation à toutes et tous des assises du mobilier urbain de notre Ville et d'informer ce Conseil de cette évolution. Nous l'en remercions.

Discussion s/postulat

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Le groupe socialiste et POP remercie les Conseillères communales, membres de l'association Politiciennes pour Yverdon, pour leur dépôt.

La problématique soulevée dans ce texte est importante et mérite toute l'attention de nos autorités. Après le travail exemplaire que la Municipalité a fait autour des espaces publics à cinq minutes, il est temps d'étendre la réflexion à d'autres lieux centraux pour le bien-être quotidien de la population.

Et les bancs publics en font partie. Que l'on s'y arrête pour reprendre son souffle, pour regarder le temps qui passe, pour se reposer ou pour bécoter une nouvelle amoureuse ou un nouvel amoureux, les bancs publics sont du mobilier urbain précieux et ce postulat, qui demande qu'une attention particulière leur soit accordée, tombe à pic.

C'est pourquoi le groupe PS et POP vous recommande de le renvoyer directement à la Municipalité. Je vous remercie.

M. le Conseiller Rayan AMMON :

Nous soutenons l'importance d'avoir des espaces de repos confortables et accessibles dans toute la Ville d'Yverdon-les-Bains, comme l'a souligné Mme FISCHER.

Ces espaces de repos sont primordiaux, car ils permettent non seulement aux personnes âgées de s'asseoir, mais également aux femmes enceintes ou les familles avec des enfants en bas âge, mais aussi pour les personnes à mobilité réduite ou en surpoids.

Une catégorie demeure et cette dernière doit informer le choix du mobilier qui sera effectué dans

la suite du projet : les personnes sans abri. En effet, au moment de la mise en place d'un tel projet, il faudra faire attention à choisir du mobilier urbain qui n'exclut pas ces dernières et, plus concrètement, ne les empêche pas de dormir.

En vrac, les erreurs courantes observées quant au choix de mobilier : assises individuelles, bancs courts, bancs inclinés - même légèrement -, dossiers amovibles, accoudoirs.

Comme évoqué si avant, un mobilier adapté bénéficiera au plus grand nombre et permettra d'éviter l'angle mort des personnes sans abri. Un mobilier bien conçu profitera à toutes et tous et inclura les plus vulnérables. Nous demandons donc à la Municipalité de veiller à choisir un mobilier urbain accessible à tous, d'intégrer ces principes de manière durable dans tous les projets de réaménagement. Merci de votre attention.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

J'aimerais ici saluer la pertinence de ce postulat, qui englobe non seulement une réflexion sur le mobilier urbain de notre centre-ville, mais également de se questionner sur les aménagements de manière plus globale.

Cela me permet, entre parenthèses, de rappeler à la Municipalité que j'avais déposé une motion pour le réaménagement de la rue du Lac, qui avait été acceptée à l'unanimité de ce Conseil le 4 décembre 2014. Cela fera donc bientôt 10 ans qu'elle est dans les tuyaux de la Municipalité. C'est peut-être l'occasion de le ressortir dans cette réflexion de manière plus globale.

Je ne suis personnellement pas forcément en accord sur le ratio proposé d'un banc tous les 100 mètres, mais ce postulat permettra à la Municipalité de s'interroger sur le mobilier urbain ainsi que sur le réaménagement du centre-ville, permettant ainsi - et je l'espère bien - d'augmenter son attractivité.

Je vous invite donc à renvoyer ce postulat pour étude à la Municipalité. Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Le groupe PLR partage l'avis de l'Association Politiciennes pour Yverdon. Il manque des places assises dans notre Ville et, parmi celles qui existent, il est vrai que certaines sont inadaptées pour toute une part de la population (trop bas, trop haut, pas de dossier, pas d'accoudoirs, des lits à la place d'assises, etc.). Nous pensons qu'il est nécessaire d'améliorer la situation pour que tout le monde puisse profiter d'assises quand c'est nécessaire et nous vous invitons alors à accepter ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je pense que ce postulat est une bonne idée. Je rendrai par contre attentif au fait que nous avons installé passablement de bancs dans différents endroits de la Ville, dans le cadre des espaces à cinq minutes.

Parfois, ces bancs sont déjà juste à côté de bancs qui étaient déjà là. Est-ce que ce ne serait peut-être pas une meilleure répartition des bancs qu'il faudrait envisager dans la Ville ? Ça c'est peut-être quelque chose, il faudrait se poser la question.

Quant à la question des accoudoirs, c'est justement souvent ce qui manque et qui est important pour les personnes à mobilité plus difficile ou les personnes âgées. Par contre, dès lors, je ne comprends pas et ça devient peut-être incompatible avec l'objectif de faire des bancs pour les sans-abris, sachant que de toute façon il y a la Lucarne et donc il y a la demande qui a été faite, je ne sais pas si c'est une demande de modification du postulat, mais enfin si on commence à demander des bancs qui ont toutes ces fonctions, s'ils sont adaptés aux sans-abris, ils ne seront par conséquent plus adaptés aux personnes âgées. Et donc le principe de base du postulat tombe. Donc il faut rester cohérent, je crois. Soit on change le postulat, soit on le complète. Mais là, on

brouille le message en voulant inclure les sans-abris, alors que ce n'est pas ce qui est demandé à la base dans ce postulat.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Merci pour votre postulat visant à améliorer l'accessibilité et l'adaptation de notre mobilier urbain pour toutes et tous, notamment pour les seniors.

Votre proposition s'aligne avec l'engagement de la Ville en faveur d'un espace public inclusif, attractif et accueillant pour toutes les générations. La Ville d'Yverdon-les-Bains compte actuellement plus de 450 bancs soigneusement entretenus, que nous adaptons progressivement aux besoins des personnes âgées à mobilité réduite.

Notre mobilier est composé majoritairement d'accoudoirs, mais il est vrai qu'il arrive que certains bancs soient très sommaires. Sur le long terme, ils seront modifiés.

Suite aux diverses demandes citoyennes, nous avons à cœur d'augmenter l'accessibilité de notre mobilier pour le bien-être de nos habitantes et habitants.

Les bancs sont installés dans une logique de cheminement, à proximité d'institutions telles que les hôpitaux, EMS, écoles, abribus, espaces publics et autres points d'intérêt. Cela permet de faciliter les déplacements et les pauses sur les parcours réguliers des usagères et usagers.

Par exemple, on retrouve en moyenne, sur le centre urbain, un banc tous les 60 à 70 mètres, par exemple le long de l'avenue des Bains en direction de l'hôpital et environ tous les 100 à 150 mètres sur la promenade du Buron, près de la plage.

Pour optimiser notre aménagement, nous pourrions également utiliser les outils stratégiques tels que le diagnostic territorial sur la santé, qui avait été élaboré par le Service des sports et la stratégie de végétalisation. Ces documents fournissent des données précieuses sur les besoins spécifiques de chaque quartier et permettent de déterminer les emplacements idéaux des bancs en termes de nombre, de distance et de confort.

Grâce à ces informations, nous pouvons affiner nos choix pour offrir une meilleure qualité de dépose, de repos pour le mobilier encore mieux adapté aux moins jeunes et aux plus jeunes. La question d'équipement des arrêts de bus fait d'ailleurs l'objet d'un traitement dans le cadre des adaptations LHand et nous veillerons à ce que ces derniers reflètent vraiment les vœux de ce postulat.

Nous vous remercions pour ce postulat, qui soutient les démarches en cours et sera intégré. La Municipalité soutient les éléments de ce postulat. Je vous remercie.

Vote s/postulat

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO24.10PO est accepté à une quasi-unanimité et une abstention.

12. POSTULAT
N°PO24.11PO

POSTULAT DE MME SOPHIE MAYOR « POUR UNE AUGMENTATION DU FINANCEMENT DES DEUX GRANDS FESTIVALS YVERDONNOIS »

Je ne vais pas vous lire mon postulat, que vous avez déjà lu ou que je vous invite à lire, mais je vais en résumer les points importants.

Le Castrum et les Numerik Games sont les deux manifestations culturelles yverdonnoises à

rayonnement suprarégional portées par des équipes professionnelles. Elles méritent, à ce titre, une attention particulière. Le Castrum a multiplié les appels à l'aide et il me semble important que ce Conseil y réponde. Alors que les prix ont augmenté de toutes parts, une augmentation de la subvention de la Ville semble indispensable pour maintenir l'offre, tout en garantissant des emplois dignes, tant pour l'équipe d'organisation que pour les artistes qui y sont programmés.

En effet, il est de plus en plus difficile pour des manifestations culturelles professionnelles de trouver des financements privés et les apports des collectivités publiques deviennent prépondérants. Le postulat donne des chiffres qui m'ont été transmis par le Service de la culture et la direction du festival du Castrum, à titre tout à fait indicatif, pour que ce Conseil puisse se faire une idée plus précise des montants dont il s'agit.

Si j'ai associé les Numerik Games à cette demande, bien que son projet soit encore en cours d'élaboration, c'est pour que nous soyons tous et toutes bien conscients que la nouvelle page de ce festival, qu'on se réjouit de découvrir, ne pourra pas se faire sans un budget à la hauteur de sa mission.

Ma proposition est, bien sûr, que nous augmentions ces budgets, sans que ce soit au détriment des autres manifestations et institutions culturelles. La culture professionnelle a une économie particulière, qui dépend de manière importante des collectivités publiques. Je vous invite à la voir comme un investissement bien placé dans le vivre-ensemble, la cohésion sociale, le marketing urbain, l'emploi, la créativité collective et l'intergénérationnel, plutôt qu'un centre de charges et d'autant plus dans les périodes compliquées, voire d'austérité.

Je rappelle que le Castrum est né en 1979, en pleine crise économique majeure, où l'économie de notre Ville était mise à mal. Les élus et élues d'alors ont décidé de répondre en investissant dans la culture et l'histoire leur a donné raison.

Enfin, ce postulat ne chiffre rien. Il demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'augmenter les soutiens financiers à ces deux manifestations, chacune évidemment en fonction de son propre contexte et bien sûr en fonction des possibilités des budgets à venir.

En conclusion, par ce postulat, je propose d'investir dans les deux grandes manifestations culturelles de notre Ville et je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'augmenter, de manière adaptée à leur contexte, les subventions dédiées au festival du Castrum et aux Numerik Games dès 2026. Je vous remercie pour votre attention.

Discussion s/postulat

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

Proposition de renvoi en commission

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Alors, le postulat a un petit peu changé... enfin, pas changé, mais je me suis penché sur le texte qui nous avait été soumis.

J'aimerais dire la chose suivante : la culture est absolument indispensable à tout un chacun. Elle est mon principal hobby et c'est d'ailleurs la culture qui m'a amené en politique. Depuis 40 ans que j'œuvre de près ou de loin dans ce milieu — toujours à titre bénévole, je le précise —, j'ai pu constater son évolution dans notre pays : d'un monde amateur à une professionnalisation de tous les acteurs culturels. Je suis donc toujours partant pour soutenir la culture sous quelque forme que ce soit, surtout lorsqu'on sait qu'un franc investi dans la culture rapporte entre CHF 3.- et CHF 10.- à l'économie locale, selon les études, ça dépend des études dont on parle.

Contrairement à ce qui est mentionné dans ce postulat, je suis d'avis que cela fait partie de notre système financier car il s'agit d'un investissement des collectivités publiques. Cela dit, ce postulat mérite d'être renvoyé à l'étude d'une commission pour que ce Conseil prenne connaissance des nouvelles orientations choisies par la Municipalité sur sa politique culturelle et avant d'arriver avec des augmentations généralisées et noyées dans le cadre du budget annuel, dès l'instant où la Ville

d'Yverdon-les-Bains n'est pas riche. Concernant les nouvelles orientations dont je parle, après les événements de ces dernières années, je pense notamment là au Covid, aux derniers déficits dans les comptes communaux, comme je l'ai dit, à la perte du fondateur du Numerik Games, à la concurrence d'autres manifestations, etc., il convient de mener une réflexion sur où concentrer nos efforts.

Avons-nous les moyens, pour une petite Ville comme la nôtre, de soutenir deux grandes manifestations ? On ne peut pas se comparer à Lausanne ou Genève, ce qui était noté dans le postulat. Les villes de Suisse romande de notre taille n'ont généralement qu'une manifestation phare qui les fait rayonner au-delà de leur région. Que cela soit bien clair : je ne dis pas qu'il faut abandonner une manifestation au profit d'une autre, mais définir des options pour bien répartir les subventions en misant sur le potentiel desdites manifestations. Mis à part l'Openair de Frauenfeld, aucune institution culturelle en Suisse ne subsisterait sans subvention publique c'est certain.

Comme on le sait, plusieurs structures romandes, notamment sur Fribourg ou Neuchâtel sont dans une situation très inquiétantes, mais elles mènent des réflexions sur leur positionnement, leur organisation, leur financement. Et surtout, lancent des actions de soutien auprès de leur public. Que font les ménages quand leur pouvoir d'achat diminue ? Une société qui voit ses marges se réduire ? Ils font des choix, des économies, diminuent la voilure, se réorganisent.

Ce postulat cite quelques chiffres, enfin il n'a pas été cité comme cela, mais enfin je cite quelques chiffres, d'où viennent-ils ? Concernant les Numerik Games, aucun chiffre. Mais il est précisé que son modèle financier doit être intégralement repensé. Sur quelle base parle-t-on de vases communicants entre le budget de la Maison d'Ailleurs et des Numerik Games ? Il n'est pas mentionné la part de subvention de la Ville. Si son modèle doit être repensé c'est aussi et surtout qu'il ne bénéficiera plus des mêmes compétences et sponsors.

Au sujet du Castrum, nous avons là des chiffres : CHF 247'500.- de subvention totale en 2024, représentant 36,4 % de son budget. Il est demandé CHF 300'000.- pour les prochaines éditions, soit 41,1 % de subvention. Si aucune législation ne définit de pourcentage, l'exemple de l'une des structures citées auparavant reçoit 25% de la part des pouvoirs publics. Il serait intéressant de connaître ce qui est subventionné ailleurs.

Personnellement, je ne peux pas signer un chèque en blanc lors de l'approbation du prochain budget communal sans avoir toutes les informations en main.

En conclusion, le groupe Vert'libéral propose un renvoi à l'examen d'une commission. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, un festival, c'est une équipe, c'est un projet artistique, c'est une direction. Je pense qu'aujourd'hui, pour les Numerik Games, nous sommes dans une période de transition. Le festival n'a plus de directeur, plus vraiment d'équipe. Pour l'instant, mettre plus d'argent que ce que nous avons mis auparavant, avant d'avoir un concept, me semblerait un peu prématuré.

En ce qui concerne le Castrum, c'est un festival avec une équipe, qui a fait un certain nombre d'années, mais la question est... alors que Numerik Games a été audité, nous n'avons pas eu vent d'un audit sur le Castrum. Et puis on a ce festival, qui finalement, avant l'édition de cette année, nous appelait à l'aide pour un déficit annoncé dans leur budget. Qui appelait des dons, ils ont reçu de multiples dons, la Commune a encore reconstitué l'enveloppe, plutôt que de réduire la voilure, ils voulaient plus. L'enveloppe de subvention n'a fait que croître année après année et puis finalement, malgré ces aides, ils bouclent leurs comptes sur CHF 45'000.- de déficit. Donc il y a probablement quand même un problème de gestion, et peut-être qu'il faudra d'abord se pencher là-dessus, mettre à jour si c'est vraiment un problème, quels sont les problèmes de gestion dans ce festival. Est-ce que l'équipe qui organise ce festival est vraiment la bonne ou est-ce que, peut-être, il faut changer, faire un appel d'offres, proposer un nouveau mandat à d'autres personnes ?

Est-ce que, finalement, quel est le taux de dépenses RH dans ces budgets ? Ça, c'est quelque

chose d'important à voir et dont on ne nous parle pas. Parce qu'effectivement, en termes de... quelle est la part de gens qui sont payés de manière permanente ? Et ça change quand même beaucoup sur les équilibres budgétaires et sur la façon dont on attire des partenaires.

Donc, pour le moment, je vois surtout beaucoup de questions. Et puis je pense qu'il faut vraiment qu'on puisse avoir des éclaircissements clairs sur ces points-là. Moi, personnellement, je rejetterais le postulat. S'il part en commission, peut-être que la commission sera l'occasion de traiter ça plus avant, mais on ne peut pas signer des chèques en blanc pour l'instant.

Bon, moi, je me suis rendu au Castrum cette année, c'était sympa. Je n'ai pas vu beaucoup de monde qui sont dans cette salle s'y rendre, mais moi, j'ai fait partie de ceux qui y étaient. Mais on ne peut pas dire qu'il y avait beaucoup de monde. Et puis bon, la soirée du samedi sous le signe d'un drapeau palestinien a consterné un certain nombre de personnes. En tout cas, le message politique était quand même très important. On peut se demander si la manifestation la plus subventionnée de la Ville doit, à ce point-là, brandir des étendards politiques. Ça, c'est aussi une question qui reste ouverte. Voilà, merci.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Alors que le Conseiller MEYSTRE a déposé une demande de renvoi en commission, et fidèle à sa pratique dans ce genre de situation, le groupe PS et POP ne va donc pas donner son opinion sur le fond à ce stade.

Il invite les groupes à la tempérance dans leurs interventions et propose de voter relativement rapidement sur cette demande, pour ne pas faire le débat de fond deux fois : une fois maintenant et une fois au retour de ce postulat s'il devait effectivement être renvoyé en commission. Je vous remercie.

Discussion s/renvoi en commission

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

J'ai effectivement eu une omission par rapport à la demande de M. le Conseiller MEYSTRE.

Dès lors, nous sommes en présence d'une demande de renvoi en commission. Conformément à l'article 72 de notre règlement, le postulat peut être envoyé à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération si un cinquième des membres le demandent, soit, en l'occurrence, 18 personnes.

La discussion est ouverte sur la demande de renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission.

Mme la Conseillère Aïsha OUTEMZABET :

Le groupe des Vert·e·s et solidaires soutient ce postulat, mais du coup, comme on renvoie en commission... comme on vote, je n'ai pas besoin de prendre la parole.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Par rapport au renvoi en commission, on n'a pas proprement parlé, discuté on va dire, au niveau du groupe. Je pense que nos avis seront assez partagés et assez libres par rapport au renvoi en commission.

Je donne vite, par contre, la position du groupe par rapport au postulat en question. Comme ça, ça vous permettra de situer un petit peu la position du PLR.

Du coup, toutes les manifestations ont besoin de financement, voire de financement supplémentaire, car elles ne rentrent pas ou plus dans leur budget, c'est un fait. Partant de ce constat, et sur le modèle de manifestations yverdonnoises qui s'organisent déjà en alternance afin de consolider leur budget, il serait peut-être plus intéressant de revoir le calendrier des manifestations afin de se demander s'il ne vaudrait pas mieux organiser telle ou telle manifestation en alternance avec d'autres, tous les deux ou trois ans par exemple ? Cela permettrait alors de

mutualiser les budgets et d'éviter trop de dépenses chaque année.

Dans l'immédiat, et au vu du budget 25 qui va bientôt nous être présenté — et pour lequel tout le monde a déjà entendu dire qu'il serait fortement déficitaire —, le groupe PLR trouve que le moment est tout sauf opportun pour augmenter les subventions de la Ville à ces manifestations. Que ce soit à travers le budget 25 ou le suivant. La Ville n'en a actuellement tout simplement pas les moyens.

C'est pour ces raisons que le groupe PLR ne soutiendra majoritairement pas le postulat. Après, je sais qu'au sein du groupe, il y a des personnes qui étaient assez enclines, à mon avis, à renvoyer le postulat en commission. Donc, la position du groupe PLR sera assez partagée et forcément libre de vote.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

En fait, j'avais une intervention sur le fond et pas sur le fait de mettre en commission. En fait, j'avais juste une proposition d'économie à faire, tout à fait réaliste, mais je la réserve pour la commission ou ultérieurement.

Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT :

Nous voici aujourd'hui à débattre du soutien que notre Commune doit accorder aux manifestations d'envergure. Il s'agit là clairement d'un enjeu fondamental pour le bon développement de notre Ville et je remercie Mme MAYOR d'amener le débat ce soir.

Mais au-delà de l'intérêt de soutenir de tels événements, une question cruciale se pose : comment choisir les manifestations à privilégier ? Pourquoi choisir le Castrum et Numerik Games ? Et pourquoi pas la Fête de la musique et la Fête du 1^{er} août ? Les choix doivent aussi refléter les attentes des habitants, qui ont souvent des événements favoris, notamment ceux ancrés dans l'histoire locale. Mais il est aussi essentiel d'innover et de donner leur chance à de nouvelles initiatives. Comment alors concilier la demande populaire avec la nécessité d'offrir une programmation renouvelée, enrichissante et surprenante ?

Il est clair que le soutien aux manifestations d'importance est un puissant levier pour le dynamisme et le rayonnement de notre Ville. Cependant, il est nécessaire de prendre des décisions éclairées, en tenant compte de nombreux critères : l'équilibre entre les retombées économiques, culturelles et sociales ; le respect des ressources et des infrastructures ; ainsi que l'impact sur le cadre de vie.

Il s'agit pour la Municipalité de trouver un juste milieu pour bâtir une programmation qui enrichisse notre Commune tout en préservant son harmonie.

Malheureusement, le postulat de Mme MAYOR n'invite pas à cette réflexion en imposant deux manifestations, sans avoir des données fiables pour une telle décision. J'invite donc à renvoyer ce postulat en commission, comme l'a proposé M. MEYSTRE, afin de donner la possibilité à la Municipalité d'éclairer le Conseil communal sur la stratégie actuellement mise en œuvre pour les manifestations. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je tiens ici à déclarer mes intérêts, étant directement concerné en tant que président de l'association Numerik Games, pour informer ce Conseil que je ne participerai pas au vote.

J'aimerais simplement préciser que l'association n'a pas été consultée au préalable du dépôt de ce postulat, mais l'association se met très volontiers à disposition de ladite commission, si souhaité, afin d'apporter toutes les précisions nécessaires sur l'avancement des travaux pour la prochaine édition du festival. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Tout d'abord, vous dire, même si bien évidemment le débat porte surtout sur le renvoi en

commission, que la Municipalité se montre prête à étudier ce postulat.

Elle sera donc bien évidemment à votre disposition pour répondre à toutes vos questions dans le cadre de cette commission, le cas échéant. Et de dire aussi que le postulat va dans le sens du souci de la Municipalité sur la question de la professionnalisation et de la pérennisation de ces deux grandes manifestations phares.

Sachez que notre action va dans le sens souhaité dans le postulat et que cette inquiétude est relevée. La question est bien évidemment - et ça a été dit ici - comment financer ces augmentations de subventions.

Néanmoins, j'aimerais rappeler deux éléments à ce stade du débat. Effectivement, nous n'allons pas débattre pleinement. J'avais prévu beaucoup de points à amener ce soir, mais peut-être je me concentrerai sur deux points qui me semblent fondamentaux à ce stade-là : la question du grand festival ou des grands festivals. Alors, qu'est-ce qu'un grand festival ?

Tout d'abord j'aimerais dire que toutes manifestations sont importantes pour la Municipalité. Certaines combinent différents éléments spécifiques qui en font néanmoins des manifestations d'une plus grande envergure, comme par exemple un public venant de l'extérieur, le fait que ça soit reconnu au niveau suprarégional par le Canton via un subventionnement. C'était le cas de Numerik Games et du Castrum et c'est le cas pour le Castrum notamment via des conventions tripartites. L'écho médiatique est important, c'est aussi le cas pour ces deux manifestations phares. L'atout touristique et économique régional, la professionnalisation de la structure d'organisation et la création d'emplois par ce biais. Les partenariats artistiques, souvent internationaux et puis le rôle déterminant dans l'économie culturelle romande, suisse et internationale, reconnu. Donc tous ces indicateurs-là, ces deux manifestations les cochent amplement.

On peut relever aussi que certains événements - et ça a été dit par Mme PLAGELLAT - effectivement, nous ne pouvons pas oublier les autres événements en émergence. On pourrait se poser la question d'intégrer dans ces réflexions-là le festival Nova Jazz et aussi La Dérivée, quoique ne répondant pas encore à tous les points que je viens de citer.

Encore un point sur les inquiétudes autour des aspects financiers pour le Castrum. J'aimerais vous dire que la situation est connue, était connue. Sur le déficit 2023, l'annonce maintenant est maîtrisée par l'association. Nous avons pleine confiance dans l'association. Le Service de la culture fait aussi un suivi très serré de cette association, qui est un véritable partenaire et nous travaillons main dans la main pour ces soucis financiers.

Vous dire qu'il arrive parfois que les manifestations aient des déficits négatifs - c'est un pléonasme que je dis, bien sûr - des déficits, des pertes. Ça peut être le cas d'une saison dramatique, avec la pluie notamment, qui se rattrape l'année d'après avec un budget plus serré qui le compense.

Ça peut arriver dans certaines manifestations, et cela fait le cas de discussions en amont avec le Service de la culture, qui est bien évidemment alerté suffisamment tôt, ce qui a été le cas aussi ici. Là, j'aimerais rappeler qu'en fait, dans le cas du Castrum, c'était effectivement l'inflation générale et puis la volatilité des grands sponsors et du mécénat qui se retrouvent de manière générale, cette difficulté là pour tout le tissu culturel.

Donc voilà déjà un peu pour poser les bases et poser certains éléments aussi pour vous rassurer. Mais nous aurons l'occasion d'en débattre potentiellement, j'imagine, lors de la commission et plus tard dans ce Conseil-là. Merci de votre attention.

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Le groupe UDC, s'interrogeant aussi sur les questionnements qui ont été soulevés par la plupart de mes collègues, est favorable à un renvoi en commission, pour un peu plus approfondir comment cet argent sera utilisé, pour qui, pour quoi, comment ces montants ont-ils été articulés. Donc, la totalité du groupe UDC est favorable au renvoi en commission, comme a été proposé par le

Conseiller MEYSTRE. Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, je viens d'entendre Mme la Municipale. Je ne sais pas si c'est un lapsus ou si c'est juste qu'elle nous parle d'un déficit 2023 alors qu'on parlait de 2024. Je ne sais pas s'il y a également en 2023 un déficit.

Maintenant, je comprends bien que, bon, donc, les pertes sont liées peut-être à une inflation générale, ou une volatilité des sponsors, à la météo, ou des choses comme ça. Mais alors, du coup, j'essaie de comprendre pourquoi.

Et puis, est-ce que du coup, le déficit Numerik Games peut être attribué de la même façon ? Puisque finalement, on avait cru comprendre qu'un déficit une fois d'environ CHF 30'000.- était plutôt lié à une mauvaise gestion, quand il s'agissait de Numerik Games. Alors qu'il y avait aussi eu de la pluie et notamment des dégâts qui avaient empêché de démonter dans les temps, des grosses pluies avaient empêché de démonter dans les temps. Donc, j'espère qu'en tout cas, à l'avenir, quand on partira comme ça, on pourra avoir les mêmes critères pour tout le monde, pour qu'on puisse bien savoir quand est-ce que c'est de la mauvaise gestion ou quand est-ce qu'on a droit à plus d'indulgence, que c'est la météo, la volatilité ou l'inflation. Merci.

Mme la Conseillère Sophie MAYOR :

J'aimerais juste préciser que les chiffres qui sont cités dans ce postulat sont là à titre totalement indicatif. Ce postulat-là ne propose pas un montant. Il propose à la Municipalité d'étudier la possibilité de... Alors après, si vous voulez le renvoyer en commission, je m'y oppose pas du tout, mais j'aimerais juste être... enfin, claire avec ce point-là. Ce postulat ne chiffre pas de montant d'augmentation. Il demande à la Municipalité d'étudier et de revenir avec des propositions à ce sujet-là, chiffrées par la Municipalité, pas par moi.

Vote s/renvoi en commission

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en commission du PO24.11PO est accepté par 51 oui, 18 non et 12 abstentions.

**13. POSTULAT
N°PO24.12PO**

POSTULAT DE M. RUBEN RAMCHURN « POUR QUE LA VILLE D'YVERDON REJOIGNE LES ESSAIS PILOTES FEDERAUX DE DISTRIBUTION DE PRODUITS CANNABIQUES »

En 2023, ont commencé à Lausanne et dans d'autres villes un projet de distribution de produits cannabiques basé sur l'Ordonnance fédérale 812.121.5 sur les essais pilotes au sens de la loi sur les stupéfiants.

Loin de moi l'idée d'encourager la consommation de drogues. J'invite plutôt mes concitoyens à ne pas tomber dans l'esclavage des substances addictives, qu'elles soient légales, illégales ou sur ordonnance.

Aujourd'hui, notre Ville est particulièrement touchée par le fléau du crack, que nos autorités semblent impuissantes à endiguer. On a récemment appris, au détour d'un article de Blick, que les vendeurs de crack à la gare vendraient également du cannabis.

Il est urgent d'affaiblir, par tous les moyens possibles, cette mafia de la drogue qui a pris le contrôle de notre centre-ville. Les habitants d'Yverdon attendent de leurs élus une mobilisation sans faille sur ce sujet, qui est devenu la cause numéro un de l'insécurité dans notre Ville. C'est pourquoi j'ai

décidé de déposer le présent postulat.

Par le biais de ce postulat, j'invite la Municipalité à étudier la possibilité de lancer, au plus vite, un essai pilote de distribution de produits cannabiques locaux dans le cadre de l'Ordonnance fédérale 812.121.5 sur les essais pilotes au sens de la loi sur les stupéfiants. Ce postulat ne doit aucunement servir de prétexte à la distribution de produits psychostimulants, tels que les dérivés de la cocaïne. Merci.

M. le Municipal Christian WEILER :

Pour une fois, la Municipalité souhaite vous apporter quelques informations au préalable pour alimenter votre débat sur ce postulat.

Tout d'abord, nous ne sommes pas en accord avec vos propos, M. le Conseiller, lorsque vous affirmez que les dealers ont pris le contrôle du centre-ville. Vous indiquez également que la problématique du deal de rue est l'élément premier de l'insécurité dans notre Ville. Malheureusement, la problématique de l'alcool et son lot de bagarres, de conflits conjugaux et familiaux, ainsi que les accidents de circulation, restent les éléments les plus délicats dans la sécurité des Yverdonnoises et Yverdonnois.

Par contre, et là nous serons d'accord sur au moins un point, M. le Conseiller : la Municipalité s'est positionnée clairement sur une décision de non-entrée en matière pour la distribution de produits psychostimulants dérivés de la cocaïne. La décision est prise. Nous allons suivre les études, mais nous n'entrons pas en matière sur cette proposition, qui est faite dans certaines communes.

Nous suivons, par contre, avec intérêt la démarche lausannoise depuis maintenant plus d'une année. Les contacts avec M. Pierre-Antoine HILDBRAND, en charge de la sécurité publique et du projet, sont réguliers. Une visite du magasin de vente, avec l'équipe de projet, par le Service de la sécurité publique de la Ville et le Service JECOS est prévue en tout début d'année prochaine.

Ce que nous savons déjà du projet, c'est qu'il a rencontré un certain succès à Lausanne : plus de 1'200 personnes se sont inscrites en quelques mois dans le programme, avec une moyenne d'âge assez étonnante de 37 ans.

Le magasin affecté à la vente contrôlée — je dis bien « vente contrôlée » — de produits cannabiques suisses de qualité ne pose pas de problème au voisinage, malgré des peurs légitimes lors de son ouverture.

La vente régulée est limitée en termes de quantité et à trois niveaux de THC distincts. Le prix est dans la marge supérieure du marché noir. La gradation de THC proposée permet de réduire la consommation et les acheteurs identifiés bénéficient d'informations pour la gestion et la diminution de leur consommation. La prévention fait partie intégrante du projet. Votre Municipalité a donc fait le choix de suivre cette expérience en cours, afin d'envisager d'éventuelles suites à donner. Au vu des contraintes légales actuelles, des conditions restrictives pour entrer dans la démarche et des retours, pour l'instant encore lacunaires, de cette expérience, la Municipalité a pris l'option d'attendre les publications pour envisager d'éventuelles suites, de manière à construire son action au travers d'éléments probants et légaux. Les aspects financiers doivent également être pris en considération.

Je profite de l'occasion pour vous informer qu'au niveau fédéral, les commissions spécialisées étudient actuellement un positionnement général sur la problématique des addictions au sens large. Il est maintenant démontré que la prohibition ne fonctionne pas et que l'augmentation de la répression ne fait qu'augmenter la structure des organisations criminelles.

Nous savons également aujourd'hui que la légalisation pure et simple est problématique, comme cela a été démontré dans plusieurs pays. La voie actuelle la plus prometteuse semble se diriger vers la régulation individualisée de chaque addiction. On ne traite en effet pas de la même manière la régulation des addictions à la cigarette, à l'alcool, aux jeux, à l'héroïne ou aux médicaments, par

exemple.

En Suisse, près de 18'000 personnes bénéficient aujourd'hui d'un traitement de substitution à l'héroïne, leur permettant, dans une très large majorité, de rester socialisées, avec un toit, un revenu et parfois même un travail.

La Municipalité suit de très près les pistes d'évolution législative au niveau cantonal et fédéral et sera active pour faire remonter notre situation. Nous comptons également être une force de proposition.

La Municipalité organisera, en début d'année prochaine, une nouvelle séance des Assises de la Sécurité publique sur le thème de l'évolution de la problématique des drogues, avec une vision croisée communale, cantonale et fédérale.

M. le Conseiller, vous nous demandez d'étudier et de lancer un essai pilote sur la distribution de produits cannabiques, eh bien, je peux vous assurer et vous rassurer que nous le faisons d'ores et déjà, et ce, depuis plus d'une année. Merci pour votre attention.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Tout d'abord, j'aimerais remercier mon collègue Ruben RAMCHURN pour sa proposition pour notre Ville.

J'ai pu en effet moi-même constater que certaines personnes malades devaient se procurer des produits cannabiques au marché noir alors que cela leur était nécessaire. C'est quand même assez piquant de constater que la loi est beaucoup plus restrictive pour l'accès aux produits cannabiques qu'aux opioïdes distribués par les pharmas et les médecins.

Depuis l'entrée en vigueur, le 15 mai 2021, de la modification de la loi sur les stupéfiants en Suisse, plusieurs villes ont initié des essais pilotes de distribution contrôlée de cannabis à des fins non médicales. Ces projets visent à fournir une base scientifique pour de futures décisions sur la réglementation du cannabis.

On peut parler de « Weed Care » à Bâle, de « Züri Can » à Zurich ou de « Cann-L » comme il en a été fait référence. Ces différents projets regroupent plus de 5'000 participants, ce qui donne un échantillon assez représentatif pour se faire une idée générale de la situation.

Voici les premières observations qui ont été faites :

Marché illégal persistant : malgré l'accès légal, une proportion significative de participants continue de se fournir sur le marché noir, souvent en quête de produits plus puissants ou de formes de consommation spécifiques.

Satisfaction des participants : bien que la qualité des produits soit généralement appréciée, une demande pour une gamme plus diversifiée est exprimée.

Impact sur la consommation : aucune augmentation notable de la consommation n'a été observée parmi les participants aux essais.

Ces essais pilotes fournissent des données précieuses pour évaluer les impacts d'une distribution contrôlée de cannabis sur la santé publique, le comportement des consommateurs et le marché illégal. Il est clair qu'il est trop tôt, comme l'a dit M. le Municipal, pour une évaluation complète des résultats de ces études, attendus que dans quelques années, pour avoir davantage de recul.

L'ouverture d'un centre de distribution de produits de base de cannabis dans une ville comme Yverdon pourrait aussi présenter des coûts importants, comme l'a rappelé M. le Municipal, notamment en infrastructures, aménagements locaux, équipements, achats de matériel, personnel, salaires, approvisionnement, éducation et prévention. Des villes comme Lausanne ou Zurich ont des budgets d'environ CHF 300'000.- par année. À ce stade de mes recherches, il m'est difficile

de prendre une position tranchée sur le sujet.

À titre personnel, je ne soutiens pas la distribution contrôlée de drogues, douces ou dures. Mon souci primordial à l'encontre de ce postulat est qu'on pourrait facilement glisser vers la distribution de n'importe quelle drogue à tout moment si on ne respecte pas la volonté du postulant. En même temps, je sais que le besoin existe et que peut-être ce postulat, et la distribution contrôlée, pourraient éloigner certaines personnes de l'illégalité et, par conséquent, des vendeurs de crack, par exemple.

C'est pour cela que je soutiens donc le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour voir le projet qui pourrait nous être proposé dans le futur. Merci.

M. le Conseiller Mathias ORTEGA :

Le groupe Vert·e·s et solidaires rejoint la proposition des essais pilotes, qui va dans le sens des revendications défendues par nos partis depuis de nombreuses années. La demande permettrait en effet de développer l'application de la politique des quatre piliers au niveau communal et d'amorcer une sortie de l'ornière répressive dans laquelle nous nous trouvons face au problème de santé publique qu'est la toxicodépendance.

Nous restons perplexes sur plusieurs éléments du postulat, notamment le fait d'affaiblir les réseaux de vente de crack par le contrôle de la vente de produits cannabiques. Le fait de simplement recommander aux gens de ne pas tomber dans la toxicodépendance enfonce également une porte ouverte et déplace le problème d'une question complexe de santé publique vers une responsabilisation individuelle simpliste. C'est généralement, en effet, le résultat d'un croisement entre des prédispositions individuelles et un parcours de vie difficile qui amène progressivement les individus à se retrouver en situation de dépendance. Un engrenage qu'on ne freinera qu'avec des mesures d'accompagnement et de prévention et pas avec une invitation à ne simplement pas le faire. Ces éléments ne représentent cependant pas un obstacle au soutien de notre groupe sur la proposition concrète du postulant.

Nous espérons que le changement de mentalité qui semble s'opérer dans le traitement de la toxicodépendance, au-delà de notre groupe politique, s'accompagnera également d'une volonté générale de mieux accompagner les personnes toxicodépendantes et de ne plus se contenter de les criminaliser, de les chasser du centre-ville sans apporter de réponse à leur détresse.

Pour les raisons évoquées précédemment, le groupe Vert·e·s et solidaires vous recommande d'accepter le postulat PO24.12 et je suis personnellement ravi qu'il y ait déjà des réflexions de longue date au sein de la Ville sur le sujet. Merci.

M. le Conseiller Julien WICKI :

La drogue est un fléau présent dans toutes les couches de la société. Le deal de rue en est l'expression la plus visible, mais c'en est aussi l'expression la plus précaire, que ce soit du côté des distributeurs que des consommateurs.

La meilleure manière de combattre ce fléau, c'est de le comprendre. C'est de multiplier les angles d'approche par une approche pluridisciplinaire, suivie par la Municipalité et validée par ce Conseil lorsqu'il a accepté le postulat de Mme GALLARDO.

Et pour une fois, l'approche défendue par M. RAMCHURN dans son postulat s'éloigne du tout répressif. Nous n'adhérons évidemment pas à sa rhétorique. Nous contestons également l'idée que « la mafia de la drogue a pris le contrôle de notre centre-ville », pour le citer. Cela étant dit, sa proposition est pertinente. Tellement pertinente que la Municipalité y travaille déjà depuis longtemps. Car, comme la Municipalité vient de le rappeler, les experts en matière de lutte contre la drogue sont unanimes : la meilleure manière d'agir véritablement dans ce domaine, c'est de le sortir de l'illégalité pour en faire ce qu'il est, un problème de santé publique.

D'autant plus que la Confédération accompagne ces projets pilotes de conditions strictes, qui

exigent notamment un accompagnement complet des consommateurs et de développer la prévention.

C'est pourquoi le groupe PS et POP vous propose d'accepter ce postulat, qui servira au moins à confirmer à la Municipalité qu'elle travaille dans la bonne direction. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Au vu des explications qui viennent d'être données par M. le Municipal WEILER, la Ville d'Yverdon s'oppose à toute distribution de produits cannabiques et elle est attentive à ce qu'il se passe dans d'autres lieux d'expérimentation pilote.

Le groupe PLR soutient la position de la Ville et n'est pas convaincu que ce type d'essai soit efficace dans la lutte contre le deal. Pour nous, le problème reste et réside dans les lois.

Nous invitons plutôt la Municipalité à prendre contact au niveau vaudois, et surtout national, afin de faire changer les lois, plutôt que de faire de telles expériences. De plus, sachant que tout ce qui se fait déjà dans d'autres pays est soldé actuellement par des échecs, le groupe PLR n'est pas convaincu que ce type d'essai soit efficace.

Pour ces raisons, nous refuserons de soutenir ce postulat à une grande majorité.

M. le Conseiller Michel FLEURY :

Secret de Polichinelle, la consommation de substances addictives est en constante augmentation. La situation se dégrade de plus en plus dans toutes les villes, quelle que soit leur importance, en Suisse comme ailleurs.

Partout, des solutions multiples ont été proposées avec plus ou moins de succès pour lutter contre ce fléau. Je me permets de citer notamment le contrôle policier, la mise en place de patrouilles spécialisées, le renforcement des peines de prison, les centres de réinsertion, l'encouragement à la collaboration des personnes œuvrant dans le cadre de la prévention, l'investigation sur les filières de drogue, le placement de vidéos à tous les coins de rue, la création de mesures éducatives et de sensibilisation, etc., etc. Malgré toutes ces mesures, le deal augmente au grand dam des populations des villes et des campagnes. C'est un fait avéré.

Je pensais qu'après les précédentes interventions variées, spontanées et ultra-médiatisées du postulant, celui-ci nous proposerait des mesures pour éradiquer le deal de rue dignes d'un prix Nobel. À côté de toutes les mesures existantes que je viens d'énumérer, celle proposée par le postulant figure de mesurette. Jugez plutôt : un essai pilote relatif à la distribution de produits cannabiques.

Vous conviendrez que les mesures proposées par le postulant sont certes intéressantes, mais qu'elles ne vont pas diminuer le nombre des dealers de manière significative. Rien n'est négligeable, mais vous avouerez qu'après tout le tapage médiatique mené par son auteur, il y a disproportion : c'est la montagne qui accouche d'une souris.

Cela dit, ce sont toutefois des suggestions supplémentaires qui s'ajoutent aux nombreux autres moyens de lutte contre la drogue et le deal. Et ne serait-ce que pour cela, j'accepte ce postulat pour étude.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Après avoir entendu les explications de M. le Municipal de la police WEILER, le groupe Vert'libéral fait confiance à la Municipalité pour investiguer ce sujet d'importance. Nous sommes persuadés qu'elle saura s'entourer d'avis de spécialistes, parce que dans ce domaine, on ne résout pas les problèmes avec des « y a qu'à ». Donc, confiance à la Municipalité qui, de fait, répondra au postulat, puisque ce postulat va un peu dans le même sens que les recherches de la Municipalité.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, je suis satisfait des différentes réponses que j'ai obtenues ici. Je vois que la Ville a certaines préoccupations qui sont similaires.

J'aimerais ajouter que la carte telle qu'elle est faite à Lausanne aussi implique notamment le renoncement, je crois, à la conduite pour les gens qui consomment, ce qui est plutôt une bonne idée, puisque le cannabis est relativement incompatible avec la conduite.

Je pense qu'on peut suivre l'expérience de Lausanne à distance, mais c'est quand même une expérience qui est censée se dérouler sur plusieurs années. D'ailleurs, qui est prévue dans l'ordonnance du projet pilote. Si on se contente simplement d'observer, eh bien, voilà, on va simplement arriver au bout de l'expérience pilote, et puis on verra si la Confédération décide de généraliser ou pas les choses.

Je pense que c'est quand même bien d'essayer d'être proactifs. D'une part, de ne pas laisser d'autres prendre tous les risques dans ce genre de cas, mais il n'y a pas que des risques. Il y a aussi un risque à ne pas le faire.

Parce que, finalement, aujourd'hui, nous avons des gens qui consomment du cannabis pour différentes raisons. Il y a beaucoup de gens qui, malheureusement, en ont besoin avant de dormir. C'est une forme d'addiction qui existe, mais souvent, l'alternative, c'est des médicaments, des benzodiazépines, des somnifères ou des choses comme ça, qui, en termes de dépendance, ne sont pas forcément mieux, ni de toxicité, mais je ne suis pas médecin. En tout cas, je trouve que c'est plutôt une bonne chose de pouvoir proposer légalement des alternatives aux gens.

Concernant le lien avec les vendeurs de crack, eh bien, apparemment, c'est revenu de plus en plus souvent qu'ils se sont diversifiés et qu'ils vendent également du cannabis. Je ne sais pas dans quelle mesure et je n'ai pas les chiffres exacts de la proportion de ce qu'il en est.

Voilà, je suis en tout cas heureux que beaucoup de gens semblent plutôt enclins à soutenir ce projet, notamment à gauche. Je vois que M. FLEURY m'a reproché peut-être un peu trop de mesures. Eh bien, voilà, pour une fois, on ne me reproche pas de la démesure, je pense que c'est peut-être un bon équilibre. Je vais m'arrêter là. Voilà, merci.

M. le Municipal Christian WEILER :

On ne fait pas qu'observer. On va évidemment être proactifs. A savoir que les conditions d'entrée dans le test, si vous avez regardé les ordonnances, sont complexes et longues. Alors, est-ce que c'est plus long d'entrer dans un test maintenant que d'entrer dans une procédure ? C'est des éléments qu'on va devoir apprécier.

Il faut d'abord avoir un résultat, avoir les conditions dans lesquelles ça peut se faire et revenir avec une proposition concrète, si c'est le cas, avec un financement. Cela a été dit, c'est un financement relativement conséquent qu'il faut mettre en place et ce financement se discute.

Nous avons déjà, maintenant, des contacts avec le Canton. Nous avons aussi des contacts avec la Commission fédérale pour le sujet des addictions. Donc, on suit ce dossier de près.

Nous avons encore cette semaine, et nous étions quatre d'Yverdon au Congrès national sur la problématique de l'évolution des drogues, on ne va pas rester à attendre que les choses se passent. Je vous le dis, ça fait plus d'une année qu'on travaille sur ce dossier.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, juste brièvement, merci pour ces précisions de M. le Municipal. Donc, finalement, de ce que j'ai compris, répondre au postulat, c'est de toute façon quelque chose que la Municipalité va faire, puisqu'elle est en train d'étudier la chose et de la suivre de près. Et donc, de la même façon, la réponse au postulat sera la même réponse que la démarche qui est en train d'être faite. C'est donc

un encouragement, finalement, à la Municipalité de poursuivre dans ces démarches. Étant donné que, bien sûr, le postulat n'engage pas à ce qu'on fait après, c'est la réponse, mais la Municipalité présentera un rapport. Merci.

M. le Municipal Christian WEILER :

Dernière intervention rapide. Effectivement, nous n'avons aucun problème à répondre et à revenir devant vous avec des propositions qui intégreront une ligne, si vous le souhaitez, de réponse au postulat.

Ce que nous ne voulions pas, c'est qu'il y ait une récupération qui soit faite en disant que c'est grâce à certains que nous étudions. On voulait vous confirmer ce soir, clairement, que nous étudions et que nous prenons ce problème à bras-le-corps.

Donc, sentez-vous totalement libres pour la suite que vous voulez donner. Nous reviendrons, de toute manière, devant vous avec des résultats et des propositions, notamment dans le cadre des Assises de la Sécurité publique sur la drogue, qui sera effectif au premier semestre de l'année prochaine.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Très bien. Ceux qui s'inquiétaient d'une quelconque récupération politique de ma part. Je vous rassure, du côté politique dont je viens, c'est le genre de proposition qui m'a valu déjà beaucoup de messages pas très sympathiques.

Ce n'est pas une mesure, un postulat particulièrement populaire dans mon camp politique. Donc, ce n'est en tout cas pas en termes de retombées politiques que je vais en bénéficier. Merci.

Vote s/postulat

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO24.12PO est accepté par 51 oui, 19 non et 16 abstentions.

Je vous propose maintenant de faire une pause de 10 minutes. Il est 21h37. Nous reprendrons à 21h47. Merci.

**14. POSTULAT
N°PO24.13PO**

POSTULAT DE M. RUBEN RAMCHURN « OUBLIONS LA KIPOLE ET LUTTONS TOUS ENSEMBLE CONTRE LE DEAL DE RUE »

2024 aura été l'année marquée par l'explosion (pourtant annoncée) de la consommation de crack et l'augmentation du nombre de toxicomanes dans notre Ville. Un triste épisode sur lequel il convient de tirer un trait, fût l'expérimentation Kipole, quand le kiosque rouge près du kiosque à musique, devint par le biais d'une expérimentation sociale de la Municipalité, un repère pour les dealers, toxicomanes et divers marginaux, à tel point qu'il fût d'abord supprimé l'accès aux WC publics aux citoyens lambda via l'installation d'un code et puis les WC furent emmurés. La Municipalité ayant pris conscience de cette erreur, a finalement fermé la Kipole et a poussé la symbolique jusqu'à emmurer les WC publics, probablement afin de marquer le coup de manière inoubliable.

Aujourd'hui, il est urgent de donner à ce lieu une nouvelle image afin de faire oublier les erreurs du passé et amener une nouvelle population sur cet endroit qui appartient à tous les habitants de notre Ville. Il a été montré dans de nombreuses villes à travers le monde, qu'occuper le terrain est le meilleur moyen d'éloigner les scènes de la drogue de nos villes. Il y a une quinzaine d'années, les habitants du quartier de Besso à Lugano, se sont mobilisés contre le trafic de drogue dans leur

quartier et ont réussi à les en chasser par des actions citoyennes sur le terrain, c'est ce qu'on appelle depuis le modèle de « Besso Pulita ».

Malheureusement à Yverdon, la Municipalité s'est opposée de toutes ses forces à ce modèle, puisqu'elle a en 2023 interdit les actions qui visaient à occuper le terrain contre le deal de rue et a même ordonné à notre PNV de faire des dénonciations pénales en représailles, ceci sous prétexte d'éviter des « troubles à l'ordre public ».

Aujourd'hui, il est temps d'oublier les querelles passées et de montrer aux habitants de cette Ville que la classe politique peut s'unir de manière constructive contre le deal de rue en promouvant les initiatives citoyennes et les commerces légaux qui peuvent occuper le terrain face au deal de rue.

Par le biais de ce postulat, j'invite la Municipalité à étudier la possibilité de :

- Remettre un commerce au plus vite dans le kiosque rouge ou lancer un appel à projet dans ce sens, sachant que le meilleur intérêt de l'endroit c'est d'avoir un commerce qui crée de la vie sociale, qui concerne une population large et dont les horaires sont étendus.
- Permettre l'installation d'un cabanon comme la cabane à marrons au cœur du Jardin japonais, peut-être même envisager l'installation du Marché de Noël sur la promenade Auguste-Fallet.
- Autoriser à nouveau les actions citoyennes et qui visent à occuper le terrain face au deal de rue, de même que les manifestations contre le trafic de drogue.

Merci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Une fois n'est pas coutume – quand bien même c'est la deuxième fois après le prochain postulat - la Municipalité désire effectivement prendre la parole en préambule, afin d'amener des informations qui puissent ensuite nourrir le débat sur le sort que vous réserverez au postulat de M. RAMCHURN.

Ce sera une réponse à trois voies. Je traiterai d'aspects liminaires, et mes deux collègues François ARMADA et Christian WEILER reviendront peut-être de manière un peu plus précise sur tels ou tels aspects de ce postulat.

En préambule, je ne commenterai ici pas les affirmations de l'interpellateur quant aux intentions, plus ou moins cachées, que la Municipalité porterait ou pas. Comme toujours dans ces cas-là, démêler le vrai du faux c'est un travail ingrat et fastidieux que je compte vous épargner, à une exception près.

La Municipalité dément formellement avoir jamais donné ordre à la PNV de procéder à des dénonciations pénales envers qui que ce soit. La PNV dispose de ses structures de commandement et de décision propres, elle agit de son propre chef dans le cadre de ses missions et du cadre légal en vigueur. La Municipalité n'instrumentalise jamais son pouvoir de police, a fortiori pour des raisons politiques. C'est lui faire injure, à elle mais également à la PNV, d'affirmer qu'elle puisse se prêter à de tels agissements.

Ceci étant porté, pour revenir au sujet. Depuis la fermeture de Kipole, la Municipalité a mis en place un groupe de travail réunissant l'ensemble des services concernés par la problématique et qui a pour mission d'imaginer une stratégie d'occupation de ce que nous appelons « les jardins du Casino », à savoir l'espace général entre l'ancienne Kipole, le manège et le Théâtre Benno Besson.

Ce groupe travaille bien et il existe déjà des pistes prometteuses mais dont il est encore trop tôt pour vous les détailler à cette heure. Nous avons toutefois bon espoir d'aboutir à une solution intéressante en tout cas d'ici le printemps. Nous nous réjouissons, le cas échéant, de vous la présenter.

Pour le reste, M. le postulant, votre postulat est probablement un peu trop précis. Il mentionne une série d'idées et d'éléments divers et variés, qui ont leur place dans le texte mais un peu moins dans les conclusions. On reste dans le cadre d'un postulat et les compétences des uns et des autres doivent rester respectées, notamment pour éviter la cogestion et je vous renvoie pour cela au guide des bonnes pratiques de ce Conseil pour plus d'informations.

Puisque vous avez mentionné le marché de Noël et que j'ai cru comprendre que vous aviez d'ailleurs une interpellation, que nous n'avons pas reçue, plus tard à l'ordre du jour sur le marché de Noël, je voudrais donner deux ou trois éléments par rapport à ce désir-là.

Le marché de Noël est vu comme un élément clé de la dynamisation du centre-ville. On a reçu, suite à l'expérience de l'année passée, un très bon accueil de la part des exposants et commerçants par rapport à une localisation au sein du Château qui est une localisation à l'abris et chauffée.

Nous désirons également améliorer l'interaction entre le marché de Noël et le marché hebdomadaire. Vous vous souvenez que l'an passé, nous avons justement délocalisé le marché hebdomadaire sur la promenade Auguste-Fallet. Il était désiré que le marché hebdomadaire puisse continuer à se tenir pendant le marché de Noël dans les rues du centre-ville et nous allons travailler dans ce sens pour l'édition de cette année. Et évidemment, arriver en novembre en demandant de déplacer le marché de Noël en décembre sur la promenade Auguste-Fallet c'est évidemment beaucoup trop tard.

La Municipalité est sûre de son concept, elle désire l'approfondir et l'améliorer dans le cadre de cette stratégie avec un ancrage fort autour du Château et de la place Pestalozzi. Pour l'instant, nous n'imaginons donc pas le relocaliser ou le délocaliser sur la promenade Auguste-Fallet.

Voilà ce que je pouvais dans un premier temps vous donner. Je vous suggère, Mme la Présidente, de bien vouloir passer la parole à mon collègue François ARMADA pour d'autres éléments.

M. le Municipal François ARMADA :

M. le Conseiller RAMCHURN, à la question de remettre un commerce au plus vite dans le kiosque, nous répondons que la situation de la place d'Armes et de ses abords, dans le cadre de leur évolution future, a conduit le Service des bâtiments à exclure ce bâtiment de la planification régulière d'entretien des bâtiments de la Ville.

En effet, si une affectation durable était envisagée, ce bâtiment nécessiterait des travaux de remise en état et de mise aux normes importants, impliquant des investissements conséquents qui seraient difficiles à rentabiliser si une démolition de cet édicule devait finalement être envisagée.

Cependant, la Municipalité se réserve la possibilité d'utiliser ce bâtiment temporairement, dans son état plus ou moins actuel, pour des occasions spécifiques et dans les mesures de ses caractéristiques existantes.

Voilà. Je vous remercie de votre attention.

M. le Municipal Christian WEILER :

Permettez-moi, M. le Conseiller, d'abord au nom de la Municipalité, de rectifier quelques propos dans votre postulat.

La Municipalité ne considère pas l'expérience de Kipole comme une erreur, mais bien comme une expérience nécessaire et riche en enseignements, nous permettant de mieux construire le futur de l'accompagnement des personnes en rupture sociale et des personnes toxicomanes.

Malheureusement, la personne en charge de ce projet n'est plus là pour vous l'expliquer, mais c'était une expérience importante. À l'instar d'autres villes, la question de la localisation des centres de prestation à ses postulations est complexe. Par exemple, le centre de consommation contrôlé

de Lausanne vient d'ailleurs de déménager après avoir été totalement installé, légèrement en périphérie. Finalement, on est toujours plus intelligent après.

Nous rejetons également formellement votre accusation d'interdiction de manifestations contre le deal de rue. J'ai ici un mail du président de l'UDC de l'époque, M. Pascal GAFNER, qui, après plusieurs messages avec le Service de la police du commerce, demande quelque chose de très clair : la mise en place d'un stand politique pour les élections fédérales et pour la récolte de signatures pour l'initiative CAPPA, avec une tente légère de 3 m x 3 m, un service de boissons et peut-être de la musique. C'est le libellé exact du mail que nous avons reçu. Il n'est fait en aucun cas ou dans tous les autres messages reçus, d'une problématique de lutte contre le deal de rue. Ce message fait suite à un mail du Conseiller RAMCHURN qui demandait une localisation dans le Jardin japonais. Compte tenu de la publication d'une affiche clairement identifiée comme voulant militer contre le deal de rue en occupant le terrain, la Police du commerce a autorisé la manifestation, mais uniquement sur la promenade Auguste-Fallet, comme cela se fait pour tous les stands politiques, sans tenir compte du contenu des messages délivrés, la Police du commerce a refusé une implantation d'une tente dans le Jardin japonais, les voies de circulation n'étant pas appropriées, tout comme les espaces verts. Il faut relever également la volonté était de ne pas créer un précédent ouvrant la porte à des demandes de manifestations politiques ou autres sur l'espace du Jardin japonais mais de conserver ces activités sur la promenade Auguste-Fallet et la place Pestalozzi.

L'autorisation contenait également les éléments que je vous cite : « Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à tenir compte des termes de l'autorisation délivrée, y compris en termes de troubles à l'ordre public, considérant que les provocations liées aux stupéfiants et aux notions ethniques visibles sur les réseaux sociaux peuvent s'avérer incompatibles avec l'activité de récolte de signatures annoncée pour ce rassemblement. »

Ces dispositions n'ont pas été respectées, et suivi de troubles à l'ordre public avec des interactions problématiques, voire violentes, avec des dealers. Enfin, la Municipalité n'a pas déposé une plainte pénale à votre encontre, mais a simplement dénoncé une affiche contenant, à notre sens, des incitations à la haine raciale. Ce délit est poursuivi d'office par le Ministère public ; il n'y a donc pas eu de plainte déposée.

Enfin, considérant votre proposition d'actions citoyennes, la Municipalité pourrait y être tout à fait favorable si celles-ci n'entrent pas dans un cadre provocateur et belliqueux, générant finalement des troubles à l'ordre public, avec finalement des actions répréhensibles sur le plan juridique.

Pour terminer, occuper le terrain peut certes être intéressant, mais deux heures par semaine, M. le Conseiller, ce n'est pas suffisant pour perturber significativement un marché de la cocaïne extraordinairement rémunérateur, estimé à plus de CHF 60'000'000.- par an dans le Canton de Vaud, par les dernières études de l'Université de Lausanne. C'est dans la coordination communale, cantonale et fédérale, de nos quatre piliers, que nous pourrions maîtriser ce phénomène récurrent de société. Merci par avance pour votre soutien et votre engagement pour cette cause. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Sans entrer dans un débat sur la forme, nous laissons à la Municipalité toute la latitude d'interpréter les pistes de réflexion émises par le postulant.

Le groupe UDC soutient la démarche sur une réflexion sur cet emplacement. Il est temps de redonner vie à cet endroit central pour les Yverdonnois, depuis la fermeture du kiosque en 2020 dont le bail n'avait pas été reconduit dans l'objectif de libérer l'emplacement pour la construction du parking.

Dans les pistes de réflexion, j'aimerais également interpeller la Municipalité sur une problématique : le fait d'avoir emmuré les toilettes, ceci pose des problèmes logistiques pour les commerçants du marché du mardi matin. Vous pouvez bien imaginer que tenir cinq heures de temps sans pouvoir aller rapidement aux toilettes cela pose d'autres problèmes, notamment sur le fait de se rabattre

sur les cafés environnants, en laissant leur stand vide, et ne pouvant pas prendre le temps de consommer une boisson ou autre.

J'invite donc ce Conseil à renvoyer ce postulat pour une étude à la Municipalité, sachant qu'elle a toute la latitude d'interpréter chaque piste de réflexion.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :

Une fois de plus, M. RAMCHURN dépose un postulat dont le projet ne servira qu'à renforcer toujours plus la stigmatisation des personnes qui souffrent de toxicomanie et le climat de haine qui entoure le trafic de drogue, sans apporter de solutions face au trafic et à la consommation.

Le but de son rédacteur n'est pas de lutter contre la dépendance à la drogue ou contre le deal de rue, et il nous le fait très bien comprendre en utilisant l'exemple de Besso Pulita. Cette initiative a permis de déplacer le deal de rue et la toxicomanie hors d'un quartier spécifique, mais l'a repoussé dans d'autres zones, sans régler le moindre problème de fond. En effet, repousser une partie de la population dans d'autres quartiers de la Ville pose plusieurs problèmes, tant humains que pragmatiques. Ni les personnes toxicodépendantes, ni les habitants et habitantes des zones périphériques, ne méritent d'être traités comme ne faisant pas partie de notre Ville.

De plus, le travail de prévention et de réduction des risques se verrait compliqué, avec le risque de réduire le contact et la prise en soin des personnes toxicodépendantes. Le terrain sur lequel devrait intervenir la police se trouverait également flouté ou agrandi.

Pour rappel, nous avons soutenu à une large majorité de ce Conseil le postulat de la Conseillère Maria GALLARDO, qui propose des solutions globales et à long terme, sans déshumaniser les personnes toxicodépendantes, ni ignorer ou minimiser le sentiment d'insécurité de nos habitants et habitantes.

Les événements qui ont été interdits au parc japonais l'ont été à raison. Une verrée nommée « Du blanc, pas de la blanche » est un événement raciste qui renforce la discrimination d'une partie de la population d'Yverdon, bien au-delà des personnes impliquées dans le deal de rue.

Ce sont bien ces attaques incessantes et racistes qui créent un réel trouble à la cohésion sociale, attisent la violence et le sentiment d'insécurité. Nous rejetons tout aussi fermement les projets haineux de milices d'autodéfense, qui instrumentalisent de vraies questions de santé publique pour faire monter le racisme, la violence dans l'espace public et la toxicophobie.

Pour terminer, j'aimerais rappeler que la toxicodépendance touche plus que la rue qui est la pointe de l'iceberg. N'importe qui, en particulier les personnes avec des dispositions ou une situation précaire, injuste ou de fragilité, ou encore déjà à la rue, peut se retrouver dans cette situation.

J'aimerais que nous nous rappelions que nous sommes écoutés par toute la population yverdonnoise, y compris celles et ceux que cette problématique touche d'une manière ou d'une autre. J'invite donc les interventions futures sur ce sujet à contenir un minimum de décence.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, chers et chères collègues, à refuser ce postulat, qui n'apporte pas de solutions satisfaisantes face au trafic de drogue et à la consommation. Merci.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Ce postulat rappelle quelque chose d'important : l'espace public appartient à toutes et tous. Des lieux comme le parc japonais ou la promenade Auguste-Fallet doivent rester accessibles à toute la population yverdonnoise. Ils le sont d'ailleurs aujourd'hui.

Malheureusement, au niveau des solutions préconisées, nous sommes moins emballés par ce texte. On pourrait même dire que l'on est dans le registre du « y a qu'a, faut qu'on ». Je suis

rarement d'accord avec les idées de M. RAMCHURN, mais le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il en a, des idées.

La mécanique est bien huilée : immédiatement balancées sur les réseaux sociaux, ces idées se transforment en dépôts pour le Conseil communal. Mais il est dommage qu'il ne mesure pas bien les effets que ces idées peuvent avoir sur d'autres.

Ainsi, son sondage publié sur Facebook sur la possibilité de délocaliser le marché de Noël, transformé aujourd'hui en postulat selon la mécanique dont je vous parlais il y a un instant, a provoqué un vent de panique parmi plusieurs exposants du marché de Noël, qui travaillent d'arrache-pied sur un concept dans les rues piétonnes et autour du Château.

Ce genre de proposition à l'emporte-pièce ne sont pas respectueuses du travail accompli, de l'engagement des organisateurs et des exposants du marché à quelques semaines de son ouverture. Nous vous enjoignons, chers et chères collègues, à ramener le calme auprès de ces exposants en refusant clairement ce postulat.

Il y a ensuite l'invitation à autoriser des actions citoyennes, mais les seules qui ont été interdites l'ont été, et le Municipal en charge de la sécurité l'a rappelé il y a un instant, car elles représentaient un risque pour l'ordre public. Notamment la manifestation organisée par le postulant, dont le tract fait aujourd'hui l'objet d'une dénonciation pour incitation à la haine.

Que demande-t-on aujourd'hui ? Aller à l'encontre de l'ordre public, à l'encontre d'une décision de la police ? Après la légalisation du cannabis, voici que M. RAMCHURN prône la désobéissance civile. Prenez garde : je crois que vous filez du mauvais coton.

Quant au volet qui consiste à chasser les dealers de la place d'Armes, que se passe-t-il ensuite ? Leur permettre de prendre la passerelle flambant neuve pour s'installer dans le quartier des Cygnes, traverser le centre-ville et s'installer aux Moulins ? Partout en dehors de la place d'Armes nous sommes dans des quartiers d'habitation.

Aujourd'hui, des dealers occupent une place de jeux du centre. Ce n'est évidemment pas acceptable, mais les voulons-nous vraiment sous les fenêtres de nos familles ? Là aussi, la proposition n'est pas responsable et ne vise qu'à entretenir la rhétorique de guerre civile, si chère au postulant.

Pour toutes ces raisons, le groupe PS et POP vous recommande de refuser ce postulat. Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

J'ai beaucoup de réponses à donner à différents aspects. Tout d'abord, je souligne peut-être une sorte de contradiction qui m'a semblé entre les propos de M. le Syndic et de M. le Municipal Christian WEILER. Je cite la Municipalité, selon M. le Syndic : « La Municipalité dément avoir donné l'ordre à la PNV de déposer plainte. ». La question étant que j'ai ici un article de 24 Heures, qui m'a servi justement de référence et dont l'auteur est dans cette même pièce. Et l'article de 24 Heures dit : « L'UDC Yverdon dénoncée pour son flyer raciste. Le Service de la sécurité publique d'Yverdon-les-Bains va dénoncer auprès du Ministère public pour incitation à la haine raciale, le flyer distribué par l'UDC locale la semaine dernière. La décision a été prise par la Municipalité ce matin. » Alors, c'est suite à la séance de la Municipalité, le jour même, ça a été écrit dans 24 Heures de cette manière. Je ne sais pas, je serai... Je m'excuse sincèrement auprès de la Municipalité si j'ai dit quelque chose de faux, mais je me suis fié à 24 Heures et j'ai cru que 24 Heures écrivait des choses justes. Peut-être que 24 Heures se trompe, et alors là, nous sommes face à un malentendu. Je présenterai sincèrement mes excuses si ce que j'ai lu dans 24 Heures n'est pas exact.

Je suis très heureux de savoir qu'un groupe de travail se penche sur la question et a compris que c'était important de trouver des moyens d'occuper le terrain. Là, je vois que nous avons une analyse

commune sur un certain nombre de points.

J'ai aussi entendu les propos de M. ARMADA, du Municipal ARMADA, qui dit qu'on peut imaginer peut-être temporairement. Ce que je sais de ce point de vue-là, parce que beaucoup de commerçants m'avaient déjà contacté cet été, parce que c'était intéressant pour des projets temporaires. Et ça, ce serait peut-être une manière, une question si vous proposez des projets pilotes, parce que des commerçants sont prêts à mettre les fonds pour faire un aménagement pour une durée temporaire. Ça peut aussi être un des bistrots qui sont dans l'endroit qui sont prêts à faire une succursale ou une terrasse. Ou quelque chose comme ça. Ça peut donner de la vie sociale à cet endroit et ne coûterait rien à la Commune. Voilà, j'espère une piste qu'on peut imaginer, peut-être qui n'est pas fermée.

Sur les propos de M. WEILER, qui nous a dit que les manifestations n'étaient pas interdites, je suis très heureux. Mais là aussi, je pense que nous avons une erreur de 24 Heures, du même journaliste qui est dans cette salle, puisqu'il est écrit : « Yverdon, manifestations interdites près du Jardin japonais. La Municipalité de la cité thermale communique qu'elle n'autorisera plus l'organisation de manifestations contre le deal de rue sur la promenade Auguste-Fallet et le Jardin japonais. » C'est là que la section locale de l'UDC a tenu deux apéros en octobre. Alors peut-être que les manifestations sont interdites juste sur Auguste-Fallet, mais qu'elles sont permises ailleurs dans la Ville ? Auquel cas, peut-être que c'est là qu'il y a la nuance.

Je voulais juste préciser sur la notion de trouble à l'ordre public : ce qui s'est passé lors de notre manifestation qui se passait là-bas, nous étions dans le Jardin japonais, les premières manifestations se sont relativement bien passées puisque, la police, semble-t-il, avait fait le ménage sur la place, et a été assez présente. Ce qui est arrivé la dernière fois c'est qu'évidemment, ce qui est arrivé aussi lors du reportage de la RTS, c'est au moment donné où la police doit partir sur une urgence, les dealers sortent de la gare en fait ils ont attaqué le groupe où on était, et il y avait des grands-mamans en tintébin et toutes sortes de personnes. Ils ont attaqué un groupe avec des personnes âgées, vraiment ce n'était pas des gens, comme certains essaient de croire, de faire une milice et de gros bras qui étaient là. Je me suis retrouvé effectivement à devoir protéger des personnes âgées ce jour-là. Je ne ferai pas prendre n'importe quels risques à n'importe qui, mais je ne pense pas que nous avons troublé l'ordre public en étant là. Le problème, ce n'est pas que des citoyens de toutes les strates politiques soient présents sur cet endroit, mais que des dealers croient que c'est chez eux et viennent nous attaquer dès que la police a tourné le dos. C'est quand même une place, c'est la place au central dans notre Ville, autour de la place de jeux où beaucoup d'entre nous avons même joué enfants, et où nous avons emmené nos enfants. Voilà pour ce qui est des réponses à la Municipalité.

Je vais juste répondre à mes collègues. Je le dis à M. WICKI, je suis désolé si... je n'avais pas communiqué effectivement mon sondage que j'avais fait sur la question du marché de Noël. Je fais des fois ça pour essayer de voir si une idée... effectivement 94% des gens avaient – sur à peu près 400-500 réponses – avaient voté qu'ils étaient assez favorables à l'idée d'un marché de Noël qui se ferait sur Auguste-Fallet. Mais ça peut être une autre année, ça peut être ce qui se fait une année, du côté d'Auguste-Fallet ou du Jardin du Casino, pas forcément cette année, je ne voulais pas créer une panique. En tout cas, c'était juste pour tester si cette idée était saugrenue ou pas. A priori elle ne l'est pas, même si un sondage Facebook n'est quelque chose de représentatif, mais on avait quand même 94%, c'est gros.

Je vais répondre pour finir aux propos de Layla OUTEMZABET : oui, effectivement, on peut déplacer légèrement le problème, on ne résout pas le problème de fond, mais on ne résout pas un problème de fond, comme elle nous l'a aussi rappelé, la problématique de fond est répondue, je pense, par le postulat de Mme Maria GALLARDO, de son parti. Donc on a aussi adressé le fond par un autre postulat, qui a été voté il y a deux mois. Donc je pense que de ce point de vue-là il n'y a pas de souci à se faire, c'est deux choses qui ne sont pas incompatibles. D'ailleurs la politique des quatre piliers c'est agir sur plusieurs aspects. Donc ça implique, ça ne veut pas seulement traiter la dépendance, ça veut dire traiter des autres choses.

Maintenant, je vais peut-être être un peu moins tendre avec elle, parce que je pense qu'il y a des propos qui sont intolérables dans ce qu'elle a dit. Premièrement, elle n'a pas le monopole de la

compassion envers les gens dans des dépendances. Je ne l'ai pas beaucoup vue auprès des toxicomanes sur le terrain, moi j'y suis allé beaucoup. J'ai des gens de ma famille qui sont tombés dans la toxicomanie, j'ai vécu cela de manière assez proche, donc je suis tout à fait sensible à cette question, elle essaie peut-être de me faire passer pour un monstre froid qui n'a aucune compassion sur ce sujet. C'est justement parce que ce sujet me tient à cœur, que j'ai aussi rencontré des adolescents ou leurs parents qui aujourd'hui sont tombés dans la drogue récemment avec le phénomène de crack et c'est quelque chose de terrible et oui la dépendance à la drogue est terrible, mais justement on doit aider les gens et j'ai vraiment à cœur d'aider les gens.

Finalement, dans ses allégations, je dois dire que je ne ferai pas de poursuites pénales, mais je pourrais le faire, parce que faire des allégations, insinuer qu'il y avait une démarche raciste derrière les apéros « Du blanc, pas de la blanche », c'est un mensonge, c'est de la calomnie. Je pourrais attaquer légalement, mais je ne le ferai pas, nous sommes dans un débat politique. Mais je pense, et là il faut réfléchir, les mots ont du sens, tout le monde sait très bien que « Du blanc, plutôt que de la blanche » était un jeu de mots sur la cocaïne et sur le vin blanc, tout le monde le sait, le flyer était très clair, vouloir faire croire que c'était autre chose c'est absolument malhonnête. Voilà, merci.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Je me permets de me glisser dans la conversation pour donner la position du groupe PLR, avant que la Municipalité ne réponde à l'argumentaire de notre collègue Ruben RAMCHURN.

Il est vrai que l'espace derrière Benno Besson n'est pas bien exploité, encore moins ces derniers temps avec la recrudescence des dealers dans la zone. Idem pour ce qui est du Jardin japonais et la promenade Auguste-Fallet, sur laquelle il y a certes la foire ou des brocantes, mais cela pourrait être mieux mis en valeur. Les deux premières propositions du postulant nous semblent pertinentes, au niveau du groupe PLR, étant convaincu qu'il manque un attrait social dans cette zone et que davantage de vie permettrait d'éviter que les dealers squattent ces zones, qui représentent quand même une porte d'entrée importante de notre Ville, via la gare juste à côté.

Par contre, la 3^{ème} proposition du postulant nous dérange, n'étant pas pro-manifestations et considérant que les deux premières propositions seraient déjà efficaces pour empêcher les dealers de stagner dans cette zone. Il est nécessaire de trouver des façons d'exploiter ces zones, qui soient pérennes et qui donnent envie d'y aller. Des initiatives citoyennes pour occuper le terrain ne vont, par exemple, pas attirer les familles, au contraire d'un marché de Noël, d'une manifestation ou d'un cabanon qui vend des marrons chauds, etc. Cette occupation du terrain ne va faire qu'envenimer les tensions et ce n'est pas constructif. Si le postulant retire son point 3, le groupe PLR soutiendra à l'unanimité ce postulat. Cas échéant, le groupe PLR refusera ce postulat à une grande majorité.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je cite votre texte, M. le Conseiller, et que vous venez de lire exactement comme je vais vous le citer. 5^{ème} paragraphe, texte que vous avez lu maintenant, daté du 28 octobre, aujourd'hui, pas 24 heures, pas il y a une année. Vous, maintenant : « La Municipalité a même ordonné à notre PNV de faire des dénonciations pénales en représailles. » Je démens formellement.

M. le Municipal Christian WEILER :

Beaucoup, beaucoup, beaucoup de choses ont été dites. M. le Conseiller, je pense que c'est un débat qui pourrait nous prendre du temps. Je vais essayer d'être synthétique.

Un marché de Noël, ça ne s'organise pas trois semaines avant son ouverture - plus fort - un marché de Noël ne s'improvise pas à trois semaines. Nous travaillons avec les partenaires sur le marché de Noël dans le cadre de la commission événementielle, qui ramène tous les services sur ce projet-là et bien depuis maintenant à peu près le mois de mars, avril, cette année. Et le projet, maintenant, et son affiche, est à bout touchant. Il n'est pas question de déplacer cette année.

Pour les années futures, je vous souhaite bien du plaisir si vous voulez trouver les commerçants pour leur proposer un marché de Noël qui dure de l'ordre de trois semaines sur une place pour

Auguste-Fallet, que se connaisse bien, qui a cette période-là, avec une bise noire, et bien vous amène à des conditions climatiques qui sont épouvantables. Donc c'est très compliqué. On ne va pas pouvoir le faire. Mais l'étudier, pourquoi pas.

Je répète, la Municipalité a mis en place un projet des Jardins du Casino pour essayer de faire vivre cet espace. Mais on ne le fait pas avec un commerce, avec un barbier qui viendrait s'installer. Ça ne va pas suffire à faire vivre cet endroit et cette place. Il va falloir mettre beaucoup plus d'énergie, dans un temps très court, dans un temps très court et dans une perspective provisoire, puisqu'on le sait tous il y a un certain nombre de projets sur cet endroit.

On ne va pas dépenser des centaines de milliers de francs pour pouvoir ensuite revenir à d'autres éléments. Donc on a ces, ces éléments.

Je confirme les propos de notre Syndic : la Municipalité n'a pas demandé de déposer des plaintes en rétorsion. C'est totalement faux. La plainte, il n'y a pas eu de plainte, il y a eu une dénonciation, c'est suivi d'office par le Ministère, qui va ensuite venir. Et nous avons déposé la plainte contre une affiche. Nous n'avons pas déposé de plainte contre les éléments « du blanc, contre de la blanche ». Ça, on laissera à son auteur le privilège de cette citation. Mais par contre, les autres propos qui étaient mis, sur notamment la communauté nigériane, n'étaient pas acceptables. Et c'est pour ça que cette affiche a été dénoncée. Est-ce qu'elle est ou pas, de manière juridique contestable ? Ce n'est pas nous qui allons en discuter, puisque ce sera un juge qui va prendre ce dossier, qui dira si, oui ou non, cette manière de pratiquer n'est pas correcte ou pas.

Donc je répète qu'on va continuer maintenant ce projet dans le cadre de ce projet de Jardin du Casino, nous aurons besoin de collaboration avec des groupes identifiés pour faire vivre cet endroit. Maintenant, ne rêvons pas, ça a été dit : si on déplace les 30 à 35 dealers que nous avons dans d'autres endroits, ils iront ailleurs, peut-être à des endroits qu'on espère un peu plus acceptables. On va travailler là-dessus.

Mais globalement, l'espace qui s'est passé le printemps passé et cet été n'est pas viable et acceptable pour la Municipalité. Et nous allons faire ce qui est en notre pouvoir pour qu'au printemps de l'année prochaine, parce que maintenant, avec le froid, on aura probablement un petit peu moins de visibilité, un petit peu de monde. Mais on va devoir travailler pour le printemps. Le printemps, c'est demain. Donc on doit prendre des décisions rapides, on va aller de l'avant. On reviendra vers vous avec des crédits supplémentaires pour pouvoir nous offrir quelque chose d'attractif en collaboration, je vous rassure M. le Conseiller, avec les partenaires locaux et avec les acteurs du commerce local, pour lesquels nous avons essayé de travailler avec eux le plus rapidement possible.

Voilà, je crois que je n'ai pas tout noté, mais je pense que j'ai terminé, M. le Conseiller. Merci de votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je ne vais pas revenir sur ce sujet de cette plainte. Je pense qu'on est effectivement sur un malentendu entre, peut-être, les articles de 24 Heures et tout ça. Et puis finalement, je pense qu'il faut qu'on tire un trait là-dessus, au sens figuré, bien sûr. Et je vous demande donc, passons à autre chose.

Je pense que je vais suivre la proposition du groupe PLR d'enlever le point 3, puisque finalement, selon les réponses que j'ai eues, on ne peut pas dire que, formellement, ces événements sont interdits actuellement. C'est simplement dans le type de forme. Donc peut-être que le point 3, on peut s'en passer.

J'espère que le PLR, effectivement, suivra, du coup, la consigne de sa cheffe de groupe. J'avais fait la même démarche au mois de septembre, j'avais retiré un point 3 à leur suggestion. Et puis, finalement, il y avait que quatre ou cinq personnes qui avaient soutenu mon postulat. Donc on verra

ce soir, mais voilà, pour moi, c'est tout pour l'instant. Merci.

Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :

Pour reprendre M. le Municipal WEILER, je faisais donc référence, en parlant de racisme, à l'affiche postée notamment par M. Ruben RAMCHURN sur son mur Facebook, qui, justement, tenait des propos racistes à l'encontre de la communauté nigériane.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui. Alors, je vais juste apporter une précision sur ce dernier point. Effectivement, sur ce qui a été interprété tel quel, il y avait eu un fameux événement. Il y avait une farce qui consistait... Certains avaient nommé cet endroit le « Jardin nigérian ». J'ai toujours été très clair là-dessus, comme je le suis encore. J'ai toujours parlé de la mafia nigériane.

D'ailleurs, les dealers ne sont pas tous des Nigériens. Ils viennent de différents pays d'Afrique. La mafia nigériane, je me suis déjà exprimé là-dessus, c'est la mafia qui a aujourd'hui la plus grande croissance au monde et qui s'étend depuis l'Afrique du Sud jusqu'à la Suède. Et c'est toujours en termes de mafia que je me suis adressé.

D'ailleurs, c'est ce que j'ai défendu à la procureure quand je l'ai vue cet été à ce sujet-là. Et je ne suis pas sûr, d'ailleurs, qu'elle décide d'instruire plus loin. J'ai toujours été très clair. On parle aussi de mafia corse ou de mafia russe, on parle de mafia sicilienne ou autre. Pour moi, il n'y a rien de raciste à définir la nationalité, celle qui est connue comme la mafia nigériane, qui est la Black Axe. Mais en fait, si on était très précis, il n'y a pas que la Black Axe dans les mafias nigérianes, elles sont trois. Voilà. Je ne veux pas rentrer dans les détails ou aller plus loin, mais voilà de quoi il s'agissait. Donc ce n'est pas plus raciste que de parler de mafia corse. Merci.

Vote s/postulat

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Nous votons donc le postulat, en soustrayant le point 3. On est bien d'accord là-dessus. Très bien.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO24.13PO est refusé par 49 non, 26 oui et 9 abstentions.

15. INTERPELLATIONS,
SIMPLES QUESTIONS
ET VŒUX
15.1

Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Cyberattaque à Yverdon)

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

M. le Conseiller RAMCHURN, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. RAMCHURN vous avez la parole.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Tout d'abord, je m'excuse auprès de ce Conseil d'occuper la parole aussi longtemps d'affilée. Malheureusement, cette interpellation date du mois de juin.

Alors, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues, alors que la Ville communiquait récemment sur les grandes ambitions de sa stratégie numérique, voilà que, le 4 juin, on nous communiquait qu'une cyberattaque avait visé un prestataire externe de la Ville et que les données des abonnés du Service des énergies pouvaient avoir été compromises.

Malgré la communication de la Ville, certains points restent à éclaircir. Et nombreux sont les habitants à m'avoir contacté afin d'obtenir plus de précisions. Certaines personnes ont l'impression d'une recrudescence de spams. Nombreux, et j'en fais partie, ont reçu pour la première fois une alerte sécurité de Google. L'ennui, c'est qu'il est difficile d'écarter un lien entre ces événements, vu le peu d'informations qui nous ont été communiquées.

J'interpelle la Municipalité afin d'obtenir des réponses aux questions suivantes :

1. Comment se fait-il que des données personnelles des abonnés soient transmises à des prestataires externes sans un consentement explicite des abonnés concernés ?
2. Sur quelle base légale se font ces transmissions de données à des prestataires externes ?
3. Est-on sûr qu'il est légal de transmettre à des tiers les données d'abonnés captifs, puisque le Service des énergies dispose encore d'un monopole sur les petits consommateurs ? Les clients ne peuvent donc pas renoncer au service.
4. Est-ce que le transfert des données à des entreprises externes a permis d'améliorer les marges du Service des énergies ?
5. Était-il indispensable de transmettre ces données à un prestataire externe ?
6. Est-ce que la Municipalité pourrait rendre publique la liste des partenaires externes auxquels elle transfère les données des Yverdonnois ?
7. Quels autres services de la Ville transmettent les données privées des Yverdonnois à des entreprises privées ?
8. Comment la Ville s'assure que les entreprises partenaires tiers qui stockent ces données le font de manière sûre ?
9. Comment la Ville compte réparer le préjudice auprès des abonnés ? Certains devront peut-être changer d'email ou de téléphone.
10. Il existe des services commerciaux qui retrouvent et effacent sur Internet les données privées d'utilisateurs. Est-ce que la Municipalité envisage d'offrir ce service aux usagers lésés par la cyberattaque ?
11. Quelles sont les données des utilisateurs qui ont été exposées ?
12. Serait-il envisageable de libéraliser l'accès à l'électricité pour tous les consommateurs afin de permettre à ceux qui le souhaitent de s'abonner auprès de fournisseurs qui prennent plus au sérieux la protection des données ou qui pratiquent des tarifs moins élevés ?

Voilà. Je vous remercie pour vos réponses. Dans l'ensemble, en fait, le fait est que, effectivement, les gens n'ont pas choisi et souvent, quand on fournit un service en ligne, on peut choisir. On donne un consentement sur l'usage de nos données, ce qu'on en fait, et on y souscrit ou pas. Et là, dans le cas d'un service de la Ville, on n'a pas le choix, en fait. Merci.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Je ne pensais pas que cette question serait posée, puisque l'interpellant était absent lorsqu'elle était à l'ordre du jour au dernier Conseil.

Mais je précise, M. le Conseiller, que d'abord il y a une chose à corriger dans le titre de votre interpellation : il n'y a pas eu de cyberattaque sur les infrastructures communales, mais chez un prestataire externe.

À vos trois premières questions, la réponse se trouve dans les conditions générales pour

l'électricité, que vous trouverez sur le site d'Yverdon Énergie (Particulier – Produits – Électricité – Tarif et règlement électricité). Je vous renvoie à l'article 39 des dites conditions générales sur le traitement des données.

À votre 4ème question, le traitement des données en question répond à des besoins opérationnels spécifiques. Ces données ne peuvent pas être exploitées pour valorisation par le prestataire en question, ni par la Ville. Au contraire, les données en question permettent d'optimiser le processus de relevé manuel des compteurs. Il peut donc être considéré que l'utilisation des services du prestataire concerné permet des économies. Des économies sur les coûts reviennent aux consommateurs et consommatrices, selon le cadre légal en vigueur sur le prix de l'électricité, comme cela est détaillé dans la communication CO24.03, et n'améliore pas les marges du Service des énergies, ni les comptes de la Commune.

À votre 5ème question, il nous faut tout d'abord faire un bref rappel sur le Cloud et la sous-traitance. Dès que nous utilisons une application hébergée ailleurs que sur les serveurs de la Ville, ceci est considéré comme du Cloud, et donc de la sous-traitance. En fait, le Cloud, c'est l'utilisation de ressources, dans notre cas des serveurs ou des applications, qui fonctionnent sur l'ordinateur de quelqu'un d'autre. Ce Cloud peut être public ou privé. Des serveurs de la Ville d'Yverdon utilisés par d'autres Commune. Plusieurs services de la Ville exploitent des applications spécifiques métier dans le Cloud pour l'exécution de leurs tâches. Ces données personnelles sont intégrées dans ces applications pour pouvoir effectuer ces tâches. C'est le cas, par exemple, pour la gestion des objets trouvés (EasyFind), ou la gestion des places dans les structures d'accueil. De manière générale, un contrat prévoyant le traitement des dites données est prévu. La Ville ne dispose pas, à ce jour, d'une vue générale de toutes ces applications. Mais dans le but d'être en conformité avec la future loi cantonale sur la protection des données, actuellement en révision, un projet transversal est en cours à la Ville. Avec pour objectif d'inventorier l'intégralité des traitements de données personnelles, ainsi que les responsables de ces traitements. Nous espérons ainsi pouvoir être prêts lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale.

À la 6ème question, en ce qui concerne le Service des énergies, la sécurité des données dans les cas de sous-traitance fait l'objet d'obligations contractuelles du sous-traitant. C'est d'ailleurs en application de ces obligations contractuelles que le prestataire en question a informé le Service des énergies de l'incident mentionné.

À la 7ème question, il n'est pas prévu de réparer un quelconque préjudice supposé auprès des abonnés. En effet, la Ville n'est pas légalement tenue de procéder à une quelconque indemnisation. Les mesures de protection recommandées contre les cyberattaques font partie des mesures de base indispensables dans notre ère digitale, tout comme il est recommandé de ne pas laisser sa voiture parkée avec la clé sur le contact.

Huit : les données des utilisateurs qui ont été exposées ont été indiquées dans le communiqué de presse, à savoir les données de contact et de facturation.

Et à votre 9ème question, concernant la libéralisation de l'accès à l'électricité, nous nous permettons de croire que votre question est purement rhétorique, car vous devez bien savoir que ce n'est pas prévu par le cadre légal fédéral en vigueur.

Nous nous contenterons de préciser que la Ville d'Yverdon-les-Bains n'est apparemment pas la seule entité affectée par l'incident de son prestataire. En revanche, et toujours à ce jour, elle est seule à communiquer clairement et de manière transparente, alors même que ce n'est pas une obligation.

C'est le résultat d'une sensibilité très nette à la protection des données et à la cybersécurité au sein de l'administration, et en particulier au Service des énergies. Si une concurrence s'ouvre un jour dans ce domaine et permet aux clients le choix de leur fournisseur, nous sommes persuadés que les consommateurs et consommatrices prendront en compte le sérieux, la diligence et la transparence avec laquelle la Ville et son Service des énergies traitent ce sujet. Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui, merci. Je remercie M. le Municipal pour ses réponses. Alors, je suis surpris, estomaqué. Je pense que dans ce... j'espère qu'il n'y aura pas... enfin, on va peut-être créer une panique dans d'autres villes, mais alors, ça veut dire, si j'ai bien compris le dernier point, qu'Yverdon est la seule Ville transparente, mais que beaucoup d'autres villes auraient aussi été concernées par le même genre de cyberattaque, mais n'auraient rien dit ? Alors, bah écoutez, sur ce coup, je vous félicite d'avoir été au moins transparent sur la question.

Sur le point 4, qui concerne l'optimisation des relevés des compteurs, alors là, je suis un petit peu perplexe. Parce qu'il me semblait que ce n'était pas sous-traité, le relevé des compteurs, et puis que ça se faisait à distance maintenant avec les smart meters. Donc, pourquoi est-ce que le relevé des compteurs nécessiterait la délocalisation, enfin, la sous-traitance des données ? Si on peut juste me préciser ce point. Merci.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Ce Conseil a validé, il y a peu de temps, une nouvelle tranche de déploiement des compteurs intelligents, des smart meters.

Le déploiement est en cours, mais il n'est pas terminé. Il y a encore des compteurs qui sont relevés manuellement, tous les trimestres ou tous les ans. Et pour accéder à ces compteurs, qui sont à différents emplacements suivant les immeubles, qui peuvent des fois être anciens ou cachés, une application externe permet à nos releveurs de compteurs d'identifier comment aller accéder et relever les compteurs. Et c'est cette application qui a été éventuellement exposée. Je vous remercie.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

15.2

Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Restaurons l'image du kiosque rouge)

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

M. le Conseiller RAMCHURN, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Veuillez m'excuser, c'est un oubli de ma part. Mon postulat visait, en fait, à remplacer cette interpellation et j'ai complètement oublié de le spécifier au bureau. Alors, veuillez m'excuser pour cet oubli.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Nous en prenons note. Merci, M. le Conseiller.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

15.3

Une interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI (Aide au développement et durabilité des achats publics : comment expliquer le retard yverdonnois ?)

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

M. le Conseiller WICKI, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de

5 signatures. Les conditions étant remplies, M. WICKI vous avez la parole.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Lors du dernier Conseil communal, la Municipalité a rappelé que notre Ville participe à l'aide au développement via une contribution à la Fedevaco, la Fédération Vaudoise de Coopération depuis 1994, à la suite de l'acceptation d'une motion du Conseiller Philipp MÜLLER. Elle avait d'ailleurs porté sa contribution à CHF 2.- par habitant, soit un total de CHF 60'000.- par année.

Pour les communes, il existe un outil précieux pour mesurer l'effort fait dans ce domaine. Il s'agit du rating effectué par l'ONG Solidar. Ce rating, qui sort régulièrement depuis 2011, repose sur un questionnaire envoyé aux communes suisses qui mesure leur engagement en termes de durabilité des achats publics et de contribution en matière de coopération au développement.

Dans le rapport le plus récent, publié en 2023, on apprend, par exemple, que les communes genevoises dépensent environ 0,58 % de leurs recettes pour l'aide au développement. On y apprend également que toutes les grandes villes se sont désormais dotées de critères de durabilité sociale et écologique, dont doivent tenir compte leurs différentes procédures d'achat. C'est capital, car chaque année, les communes suisses achètent pour plus de 16 milliards de biens et de services à l'étranger.

Le Canton de Vaud est le canton à avoir le meilleur taux de participation, avec 21 communes ayant répondu au questionnaire. Lausanne est arrivée 2^{ème}, Montreux 8^{ème}, Renens 15^{ème}, et Nyon 18^{ème}, se classent parmi les 20 meilleures communes de Suisse.

Si la Ville d'Yverdon-les-Bains figurait en bonne place dans le rating de 2019, elle a complètement disparu des radars du rapport 2023. En se renseignant auprès de Solidar, on apprend qu'elle a obtenu 12 malheureux points sur un total de 70 et se classe 50^{ème} sur un maximum de 54 places. Son score est mauvais aussi bien en matière d'aide au développement que de critères de durabilité pour les achats publics.

C'est pourquoi je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Comment la Municipalité explique-t-elle un aussi mauvais résultat dans le rating 2023 ?
2. La Municipalité peut-elle confirmer qu'elle s'est dotée d'outils permettant d'inclure les critères sociaux et environnementaux dans ses procédures d'achat public et cela dans tous ses services ?
3. Comment s'est-elle dotée de ces critères et comment évalue-t-elle leur impact en termes de durabilité sociale et environnementale ?
4. Si Yverdon-les-Bains dépensait autant que les communes genevoises en matière d'aide au développement, le montant dévolu avoisinerait les CHF 377'000.-, alors qu'il est actuellement de CHF 60'000.-. La Municipalité peut-elle nous dire combien les cinq plus grandes villes vaudoises dépensent dans ce domaine, proportionnellement à leurs revenus fiscaux ?
5. Enfin, quelle piste la Municipalité envisage-t-elle pour améliorer l'engagement de notre Ville dans ces domaines, étant donné le retard pris ces dernières années ?

Je vous remercie.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Merci, M. le Conseiller, pour votre interpellation, dont nous avons pris bonne note. Cette interpellation touche deux dicastères : le dicastère JECOS et celui de la durabilité. Comme cette question nous a été transmise il y a peu de temps, nous avons prévu de vous répondre lors du prochain Conseil communal. Merci de votre compréhension.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

15.4

Une question de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (Postulat Carte communale)

Avec mon collègue Paul Camille GENTON, nous avons eu le plaisir de déposer, en août 2022, le postulat PO22.07PO intitulé : Une carte communale pour un accès universel aux services communaux et une réelle intégration qui a été renvoyé en commission lors du Conseil communal du 8 septembre 2022.

À la suite de débats constructifs en commission, le rapport a conclu :

- La carte citoyenne, émise par les autorités communales, est destinée à toute personne résidant dans la Commune, indépendamment de son titre de séjour.
- Elle faciliterait l'accès tant aux services universels qu'aux services communaux ou à ceux d'associations tierces, tels que les soins, les loisirs sportifs ou culturels.

L'unanimité des membres de la commission, à l'exception d'une abstention, a recommandé au Conseil communal d'accepter ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité. Le Conseil communal a suivi l'avis de la commission en acceptant ce postulat le 3 novembre 2022 et l'a renvoyé à la Municipalité.

Entre-temps, la ville de La Chaux-de-Fonds propose, depuis le 1^{er} mars de cette année, une carte citoyenne déclinée sous la forme d'une application. Cet outil, visant à favoriser l'intégration, s'adresse en priorité aux personnes relevant de l'asile, aux Ukrainiens et Ukrainiennes et aux sans-papiers.

Comme vous le savez, l'article 72, alinéa 4, de notre règlement prévoit concernant les propositions acceptées par le Conseil qu'une fois prises en considération, la Municipalité doit impérativement la traiter et y répondre dans l'année qui suit le dépôt de la proposition, par un rapport sur le postulat, suivi des autres alinéas. A l'heure où nous avons récemment adopté la stratégie de numérisation et deux ans après le renvoi de ce postulat à la Municipalité, je souhaite poser les questions suivantes :

1. Pourquoi ne pas avoir intégré le développement de la carte communale dans la stratégie de numérisation ?
2. Est-ce que la Municipalité considère que l'intégration de toute personne vivant à Yverdon-les-Bains et l'accès universel aux services sont des questions importantes et urgentes ?
3. Quelle est la planification de la réponse de la Municipalité à ce postulat ?
4. Est-il prévu de répondre à ce postulat avant la fin de cette législature ?

Merci par avance pour vos réponses.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Merci, Mme Ella-Mona CHEVALLEY, pour sa question à laquelle nous sommes en mesure de répondre comme suit.

La stratégie numérique de la Ville a été présentée, vous le savez, au printemps 2024. C'est un document stratégique qui, en tant que tel, n'a pas forcément vocation à détailler les différents projets. Toutefois, l'étude de faisabilité de la carte communale est intégrée dans l'un des projets prioritaires en transformation numérique, qui ont été présentés dans le cadre du préavis PR24.12PR, accepté par votre assemblée un peu plus tôt cette année.

Le Service population et numérique a prévu de mener cette étude dans le cadre du projet de guichet

d'accueil pour les services à la population. C'est un projet en cours qui prévoit le regroupement des points de contact pour la population, avec comme but d'offrir à la population des prestations multimodales, accessibles et inclusives.

Dans le cadre de ce projet, une analyse de toutes les prestations à la population délivrées par la Ville est réalisée. Cette analyse, nous espérons qu'elle permettra, entre autres, d'identifier toutes les prestations pour lesquelles une carte serait nécessaire. Il sera ensuite possible d'étudier l'opportunité de mettre en place, à Yverdon-les-Bains, une carte communale donnant accès à ces prestations en fonction des besoins identifiés. Il est également prévu de prendre en compte les cartes et prestations parapubliques déjà existantes, notamment la carte Caritas, en examinant la possibilité d'étendre, le cas échéant, les prestations auxquelles elle donne accès. Cela afin d'éviter de multiplier les cartes et identifiants.

En parallèle, le Service population et numérique suit de près la situation dans les communes qui ont mis ou qui étudient l'opportunité de mettre en place une carte similaire. On relève, par exemple, que s'agissant de la ville de La Chaux-de-Fonds, la carte Abeille, dont vous venez de faire mention, qui vient d'être mise en place depuis 2019, est pour l'instant uniquement une carte de monnaie locale acceptée par les commerces locaux et donnant droit à des réductions. Elle ne donne pas accès aux systèmes bancaires, sanitaires ou judiciaires. Certes, elle peut renforcer un sentiment d'appartenance à la Ville, mais elle ne semble pas, en tout cas, répondre complètement au but soulevé dans le postulat.

Pour le reste, à notre connaissance, aucune autre commune n'a encore mis sur pied une telle carte, au vu des difficultés techniques et juridiques qu'elle implique, ainsi que des importants coûts financiers des études nécessaires. Ainsi à Zurich, Berne ou à Lausanne, les études sont toujours en cours.

On s'intéresse beaucoup, à la Chancellerie et à la population numérique, à des échanges que nous avons avec Zurich, qui est en train d'étudier la possibilité de mettre en place une Züri City Card qui permettrait de s'identifier au niveau communal. Il serait souhaité que cette carte permette de s'identifier pour différentes prestations, notamment auprès de la police. Toutefois, à condition qu'il n'y ait pas de soupçon de séjour illégal. Le cadre juridique semble vouloir s'y opposer dans une large mesure et les conditions pratiques de mise en œuvre sont délicates.

À Zurich, un crédit de CHF 3'200'000.- a été accepté pour l'étude de ce projet, dont l'aboutissement est espéré pour 2029 au plus tôt. La ville travaille avec une association ainsi qu'un groupe de travail et collabore avec l'Université de Zurich. En effet, la mise en place d'une carte citoyenne telle que prévue pose de nombreuses questions juridiques et pratiques, tant au niveau de la conformité au droit supérieur qu'au niveau de la protection des données.

En Suisse romande, plusieurs communes sont appelées à répondre à des postulats de teneur similaire au vôtre, Mme la Conseillère. Aucune d'entre elles n'a toutefois pu, pour l'instant, aboutir à un projet bien déterminé. Nous avons pris contact avec ces différentes communes pour coordonner les réflexions.

L'intégration de toute personne vivant à Yverdon-les-Bains et l'accès universel aux services sont des questions importantes. Toutefois, il apparaît également important de bien définir les besoins ainsi que les possibilités actuelles, de manière à éviter de créer une carte qui, en définitive, ne répondrait pas au but visé et serait peu ou pas utilisée. Compte tenu des importantes ressources, notamment financières, qu'un tel projet requiert, il est judicieux de tirer les leçons de ce qui est fait ailleurs et d'adapter ces résultats à notre Ville. La conclusion, c'est que si la Ville décide de proposer une telle carte, elle devra évidemment être pertinente et en adéquation avec les besoins de la population. Et ça, c'est ce qu'on répondrait maintenant, s'il fallait qu'on réponde tout de suite au postulat, je ne suis pas absolument sûr que ce soit votre désir, vous parlez vous-même de plutôt la fin de la législature, nous souhaitons effectivement continuer à étudier le sujet plus en profondeur afin de pouvoir nous prononcer de manière un peu plus complète, mais nous pensons répondre au postulat au courant de l'année 2025.

Enfin, pour revenir - ça c'est la réponse générale, on répond en grande partie aux trois questions

que vous posez – il y en a juste une sur laquelle je souhaite revenir c'est la deuxième : est-ce qu'on considère que c'est important ? Si ce n'était pas important, nous ne le ferions pas. Dans les politiques publiques, on est un peu obligé de choisir et donc on poursuit des projets considérés comme importants. Celui-ci, quand bien même il nous apparaît encore pas extrêmement précis pour les raisons que je viens de vous décrire, on le considère comme étant important. Est-ce qu'on le considère comme urgent ? Dans une semaine comme celle-ci... on a vécu une législature où on est souvent confrontés à d'autres types d'urgences et on a été pas mal bousculés dans la planification du travail, que cette Municipalité tente de mener depuis quelques années, il y a bien d'autres projets que nous voudrions pousser plus rapidement que ce que nous avons pu faire, parce que l'actualité, s'est malheureusement assez souvent imposée à nous. Ce n'est pas une excuse, c'est un début d'explication, nous travaillons sur le sujet et nous avons envie de le faire le mieux possible et nous vous promettons – en espérant pouvoir tenir cette promesse – une réponse dans le courant de l'année prochaine. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Merci beaucoup pour ces réponses. Ça montre que j'ai bien fait de poser cette question, en plus de celle que j'avais déjà eu l'occasion de poser lors de la commission sur la numérisation. Parce que j'en apprend beaucoup plus, et ce Conseil communal en apprend beaucoup plus.

Je suis heureuse, du coup... Voilà, satisfaite de savoir que c'est des discussions qui avancent, que vous avez pris aussi des contacts avec les villes qui font déjà ça. Je suis aussi heureuse de voir que vous souhaitez aller plus loin que ce qui est fait à La Chaux-de-Fonds.

Cependant, je tiens à rappeler aussi une partie des débats. Si je me souviens bien, ils avaient justement tourné autour de la question que ça demandait pas mal de ressources d'élaborer une telle carte. On avait aussi émis la possibilité d'avancer prestation par prestation, justement, sans forcément vouloir arriver à la perfection, mais en tout cas commencer par un bout, pour fournir des prestations aux personnes qui en ont besoin et du coup avancer petit à petit en proposant une carte peut-être pas la meilleure du monde, mais avancer. Et je pense que celle de La Chaux-de-Fonds a le mérite de faire ça.

Et puis, vous l'avez dit : que ce soit en adéquation avec les besoins de la population, et bien sûr des ressources de la Ville. Ça, c'est à vous de le déterminer. Mais je pense que mon postulat visait surtout à ce que la Municipalité réfléchisse et trouve la meilleure des solutions. Ce n'est pas un postulat qui veut absolument... enfin voilà, ça pousse à la réflexion. Je ne proposais pas un projet de toute pièce. Ça, c'est de votre côté, c'est votre travail. Donc je me réjouis de voir ce qui va arriver.

Et puis, vous avez dit : « Ce qui n'est pas important, on ne le fait pas. » Mais je tiens à dire que c'était quand même une demande du Conseil communal. Et puis, voilà, vous devez y répondre. En disant que vous allez le faire ou que vous n'allez pas le faire, mais vous nous devez quand même une réponse. Merci beaucoup.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

15.5

Une question de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY et M. le Conseiller Luca SCHALBETTER (Quel soutien de la Ville au « Théâtre de la liberté » ?)

M. le Conseiller Luca SCHALBETTER :

Nous avons appris avec consternation, dans la presse du 24 octobre dernier, que la pièce Le Métro de Gaza, qui devait être jouée à Yverdon-les-Bains au Théâtre Benno Besson ce mois de décembre, a dû être annulée.

Le metteur en scène, Hervé Loichemol, explique que le Théâtre de la Liberté est extrêmement fragile et se trouve dans une situation très précaire : « La crise a mis du temps à se révéler, et c'est arrivé à un point où j'ai estimé qu'il était préférable de suspendre la tournée. » Il ajoute que :

« depuis 2022, plusieurs membres de la compagnie ont été assassinés, alors que d'autres ont été placés en détention administrative par l'armée israélienne. ».

Au vu de l'horreur imposée par l'occupation israélienne dans les camps de réfugiés en Cisjordanie, de la destruction massive des vies à Gaza, de l'arrêt des aides humanitaires et du renforcement du processus de colonisation, on peut difficilement imaginer dans quelle situation de détresse émotionnelle et de précarité matérielle la compagnie doit se trouver.

Face aux crimes de l'armée d'occupation israélienne envers les civils palestiniens, il est urgent de donner la parole aux personnes qui tentent, malgré tout, de créer de l'art, des moments rassembleurs et de paix au milieu de toute cette horreur.

Nous devons soutenir ces voix qui ne peuvent s'exprimer sur leur terre. C'est un des intérêts fondamentaux de l'activité culturelle.

Nous posons donc à la Municipalité les questions suivantes :

1. Est-ce que la Municipalité a plus d'informations sur les raisons qui empêchent la compagnie de se produire dans notre Ville ?
2. Est-ce que la Municipalité a cherché à apporter son soutien au Théâtre de la Liberté, de manière administrative ou financière, par exemple ?
3. Est-ce que la Municipalité sait quand la pièce pourra être jouée au Théâtre Benno Besson ?
4. Enfin, est-ce que la Municipalité pense intervenir ou se positionner en faveur de la libération des comédiens détenus dans les prisons israéliennes sans inculpation ni jugement ?

Je vous remercie.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Merci, à M. le Conseiller et à Mme la Conseillère également, je crois que c'est co-signé, pour vos questions.

Tout d'abord, puisqu'il est question d'une pièce de théâtre, parlons donc de cette pièce de théâtre. Celle qui a été annulée.

Face à la guerre, les positions peuvent être diverses. Le parti pris de cette mise en scène n'était pas d'affronter l'opinion publique ou de prendre position frontalement avec un théâtre polémique. Au contraire, partant de l'exposition au Palais de Tokyo en 2019 de l'artiste plasticien gazaoui Mohamed Abusal, Hervé Loichemol a souhaité monter un théâtre plus poétique que politique, mais qui dénonce, dans une ambiance à la Beckett, l'absurdité de ce conflit et la difficulté de faire de l'art sans tomber dans les conflits sous-jacents à l'intérieur même d'une équipe.

D'ailleurs, pendant le spectacle, une scène se joue où les interprètes interrompent la représentation pour régler un désaccord entre eux, au point où le metteur en scène doit intervenir sur le plateau pour régler le conflit.

Le TBB porte, et a porté, son regard à plusieurs reprises sur le Moyen-Orient. Pour rappel, la saison passée, nous avons accueilli Les Poupées persanes. Les saisons précédentes, les deux spectacles de Tamara Al Saadi, Place et Istiqlal, qui parlent d'Iran, d'Irak et de migration. Et enfin, Laurence d'Arabie, également la saison passée, évoquait la conquête de l'Arabie Saoudite par les Anglais et le façonnage du Moyen-Orient par les diverses forces européennes.

Cette année encore, ce sujet de la migration sera traité avec Passeport de Michalik, le 1^{er} mai 2025. Le Métro de Gaza répond également dans cette saison, au spectacle Thisispain, le vendredi

9 mai 2025, un spectacle de flamenco interprété par l'artiste israélien Hillel Kogan. Ce dernier s'interroge, avec une belle ironie, sur les difficultés des minorités andalouses en Espagne, mettant en miroir les contradictions de son propre pays tout en célébrant le métissage des cultures à travers son amour du flamenco.

Tout ceci est l'occasion de dire que la Municipalité est fière de cette programmation artistique et des choix de son directeur. Ils élargissent notre horizon, nous amènent à réfléchir à notre passé, notre présent et notre futur, bref, nous nourrissent.

J'en viens à vos questions.

Les raisons qui empêchent la compagnie de se produire dans notre Ville ? La première de ce spectacle a eu lieu le 8 décembre 2022 à Jénine. Il a ensuite été joué à Ramallah, Jérusalem, Haïfa, Amman, Bagdad, Tunis, Le Kef, Vidy-Lausanne, Périgueux et Sarajevo. Cette année, la tournée qui devait avoir lieu entre octobre et décembre devait passer par Bagnole, Nîmes, Laval, Le Mans et Yverdon. Nous étions donc la seule Ville suisse à l'accueillir cette saison.

Néanmoins, cette tournée a été annulée pour plusieurs raisons. Certains acteurs ont été assassinés, d'autres emprisonnés par Israël, comme le directeur administratif Mustapha Sheta, qui est actuellement en détention administrative. Il s'agit d'une mesure d'urgence qui permet d'incarcérer des Palestiniens et Palestiniennes sans inculpation ni procès, pendant une période illimitée. Et toujours dans les raisons, il faut encore, bien évidemment, la raison de la situation géopolitique de la région, qui ne permet pas de réunir les artistes encore vivants issus de la Cisjordanie. Dans cette configuration, le diffuseur français a renoncé. S'il devait y avoir un doute sur la raison de cette annulation, sachez que ce n'est donc pas de notre choix, ni de la Municipalité, ni du théâtre, ni un choix politique du diffuseur, mais bel et bien, une mort dans l'âme, de prendre acte d'une situation inextricable.

Est-ce que la Municipalité a cherché à apporter son soutien au Théâtre de la Liberté, de manière administrative ou financière ? Nous avons essayé de proposer un autre spectacle avec l'un des comédiens du spectacle qui était en France, mais il n'était malheureusement pas possible pour la compagnie de le laisser rester en France plus de six semaines, sans perspective de travail ni de logement, la compagnie n'ayant pas les ressources financières suffisantes. Cette personne est alors partie sur d'autres projets artistiques.

De manière générale, il était extrêmement compliqué de faire plus que de prendre acte de cette décision, qui ne nous revenait pas, comme je l'ai déjà dit. Il faut savoir que les conditions d'annulation ont été décidées par Hervé Loichemol et sa compagnie FOR à Ferney-Voltaire, qui était le diffuseur de ce spectacle et qui était lui en contact avec le nouveau comité de la compagnie. Une réorganisation de la structure de la compagnie du Freedom Theater, avec la nomination d'un nouvel administrateur, n'a pas permis de garantir la bonne marche de la reprise du spectacle, avec de grandes inquiétudes sur le financement de cette reprise.

Est-ce que la Municipalité sait quand la pièce pourra être jouée au Théâtre Benno Besson ? Non. La situation est tellement complexe actuellement que nous n'avons pas de visibilité, à ce jour, pour une date précise de reprise. Il faut savoir que le TBB était en lien avec Hervé Loichemol depuis 2019 déjà. Le COVID, puis la reprise des répétitions en 2022, nous ont amenés à fixer cette date d'accueil au mois de décembre 2024, soit que l'année passée. L'embrasement guerrier depuis la fin de l'été, notamment au Liban et en Cisjordanie, a ajouté beaucoup de difficultés de mouvement pour ces artistes.

La Municipalité pense-t-elle intervenir ou se positionner en faveur de la libération des comédiens détenus dans les prisons israéliennes sans inculpation ni jugement ? Lors de l'annulation de la venue de cette troupe, nous avons été pris de court et n'avons pu que prendre acte de cette non-venue de cette troupe et de sa communication.

Voilà pour vous répondre, M. le Conseiller et Mme la Conseillère communale.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Merci à mon collègue pour avoir lu cette question, effectivement co-signée. Et puis, merci pour ces réponses. On aurait aimé plus de détails, en fait, sur nos questions, notamment sur les raisons qui empêchent la compagnie de se produire. Malheureusement, on n'en a pas plus que ce qu'on peut lire dans la presse.

Et puis, sur le soutien, il me semble qu'il n'y a pas eu forcément de volonté active de voir ce qui pouvait être fait. En tout cas, c'est comme ça que je le comprends. Donc, je proposerai – et aussi au nom de mon collègue – de vous demander d'essayer de faire le maximum pour que cette compagnie soit soutenue et puisse venir se produire à Yverdon-les-Bains. Merci beaucoup.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

15.6

Une interpellation de M. le Conseiller Olivier JAQUIER (Gressy Airfest)**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

M. le Conseiller JAQUIER, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, M. JAQUIER vous avez la parole.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Gressy Airfest est un groupe de jeunes passionnés qui a mis sur pied un festival alliant le rock et de la moto freestyle à Gressy. Petite parenthèse humoristique : rappelons que Gressy est un ancien village indépendant qui a absorbé par fusion par sa grande Ville voisine.

La deuxième édition de ce festival s'est déroulée le 31 octobre 2024. Ce groupe de passionnés bénévoles s'est dépensé sans compter pour organiser cette manifestation, notamment pour préparer le site et boucler un budget d'environ CHF 50'000.-. Ce budget a pu être bouclé grâce, notamment, à une importante recherche de sponsoring auprès des entreprises régionales.

Ce festival permet de mettre en avant des pilotes ainsi que des groupes de musique de la région. L'édition 2024 a rencontré un grand succès populaire, tant au niveau sportif que musical. Les organisateurs ont l'intention de réaliser, en 2025, la troisième édition du Gressy Airfest, non plus sur un jour mais sur deux journées.

Vu que notre Ville soutient à bout de bras plusieurs festivals, j'interpelle la Municipalité au travers des questions suivantes :

1. La Municipalité met-elle à disposition des organisateurs des infrastructures ou des moyens financiers pour l'organisation du Gressy Airfest ?
2. Dans l'affirmative, peut-elle informer ce Conseil des moyens mis à disposition ?
3. Dans la négative, la Municipalité envisage-t-elle, dans le cadre de son enveloppe budgétaire à disposition, de soutenir ce festival dans le futur, de manière proportionnelle aux autres festivals qu'elle soutient annuellement ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

M. le Municipal François ARMADA :

Tout d'abord, je tiens à aller dans le sens de ce que vous avez dit et écrit, car, pour m'être rendu sur place le samedi 31 octobre après-midi, j'ai pu constater la qualité de l'organisation, des

infrastructures déployées ainsi que du dynamisme des organisateurs.

L'animation était aussi au rendez-vous, avec différents groupes de musique qui ont joué par alternance avec les démonstrations de free ride. Si les groupes ont su mettre l'ambiance parmi un public de connaisseurs – dans lequel il y avait bon nombre d'Yverdonnois – les freeriders de la région, et d'un peu plus loin, ont, de leur côté, su faire monter l'adrénaline avec une montée en puissance du niveau des acrobaties, offrant un spectacle de qualité.

Mais revenons à vos questions.

À la question du soutien actuel : la Municipalité a-t-elle mis à disposition des infrastructures ou des moyens financiers pour l'organisation du Gressy Airfest 2024 ? Non, M. le Conseiller JAQUIER, la Ville n'a pas mis à disposition d'infrastructures ni de moyens financiers pour la bonne raison qu'aucune demande n'a été adressée à la Municipalité, ni d'ailleurs directement aux Services de la culture ou des sports et de l'activité physique.

À la question du soutien futur : la Municipalité envisage-t-elle de soutenir ce festival ? Vu le succès et la qualité de l'édition 2024, aussi bien au niveau sportif que musical, les Services des sports et de l'activité physique, ainsi que de la culture, sont ouverts à l'idée d'examiner l'octroi d'une subvention pour l'édition 2025, sous réserve du respect de certains critères. Comme cela s'applique à la majorité des demandes de subvention pour des manifestations sportives, la Municipalité peut donc recommander aux organisateurs de soumettre une demande formelle à la Ville d'Yverdon pour l'année prochaine. Idéalement, il aurait fallu adresser cette demande en amont de l'élaboration du budget 2025, pour que les montants envisagés puissent être pleinement pris en considération.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je remercie M. le Municipal pour sa réponse. C'était le 31 août, et pas octobre, parce qu'en octobre, on aurait eu un peu trop froid ! Je vais transmettre sans autre, ou ils auront entendu que la Ville est ouverte à une future collaboration avec les organisateurs. Un grand merci de votre attention.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

15.7

Une interpellation de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Pour le retour du monument aux morts)

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

En accord avec ce dernier, cette interpellation sera traitée lors du prochain Conseil.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

15.8

Une interpellation de M. le Conseiller Kassim PALANY (Sécurisation des rives de la Thièle le long du chemin depuis le pont Curtil Maillet jusqu'à la passerelle)

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

M. le Conseiller PALANY, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. PALANY vous avez la parole.

M. le Conseiller Kassim PALANY :

Je suis domicilié dans le quartier Général-Guisan, proche de la Thièle. Depuis le Pont de Curtil Maillet jusqu'à l'avenue de Kiener, il y a un chemin qui longe la Thièle et qui est emprunté tous les jours par des piétons, mais surtout par des écoliers qui fréquentent les diverses écoles, soit Léon-Michaud, Général-Guisan, etc. Mais également toutes les personnes qui passent par ce chemin. Je voudrais demander à la Municipalité s'il serait possible de sécuriser ce cheminement par des barrières en bois ou un treillis.

Je fais cette proposition avant qu'un malheur n'arrive. Car j'ai passé, à plusieurs reprises, à des situations où des enfants étaient rattrapés in extremis. Merci pour votre attention.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

M. le Conseiller, merci pour votre question. Nous avons bien pris note de votre suggestion visant à installer des barrières le long de la promenade du Mont-d'Or pour sécuriser les abords du cours d'eau de la Thièle et ainsi prévenir les risques de chute. Après une première analyse, une telle mesure n'est pas indispensable dans cette configuration, pour plusieurs raisons.

Premièrement, la pente de la berge en question est relativement douce, avec un angle inférieur à 1 pour 2, et une hauteur de chute mesurée à environ 3,7 m. Selon la norme VSS 40 568, article 21, alinéa 3, dans une situation comme celle-ci – où la pente peut être remontée sans l'aide de main, l'ajout de moyen de protection est jugé superflu. Cette évaluation tient compte de la sécurité intrinsèque d'une pente peu raide qui ne présente pas un risque de chute significatif. De plus, la promenade n'est pas en contact direct avec la berge, et plusieurs végétaux jouent un rôle de délimitation des espaces.

Deuxièmement, l'installation de barrières rendrait l'entretien de la berge bien plus complexe. En effet, les travaux d'entretien sur les cours d'eau et leurs abords nécessitent régulièrement un accès direct pour le nettoyage, la gestion de la végétation et les interventions hydrauliques, comme le stipulent les directives d'entretien des cours d'eau du Canton de Vaud. Des barrières constitueraient un obstacle supplémentaire, rendant plus difficiles l'accès et les travaux, et augmenteraient potentiellement les coûts et les efforts d'entretien.

Troisièmement, ces barrières pourraient avoir un rôle contre-productif pour la perméabilité écologique du secteur, en lien avec la faune notamment.

Pour toutes ces raisons, une telle mesure n'est donc pas jugée nécessaire dans cette situation. Je vous remercie pour votre attention.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

15.9

Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Économie locale et marché de Noël)**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

M. le Conseiller RAMCHURN, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins.

M. le Conseiller, vous souhaitez prendre la parole avant le vote ?

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je retire cette interpellation parce que j'ai eu certaines des réponses en attendant. On verra d'ici là

prochaine fois, et puis je pense que les gens ici m'ont assez entendu ce soir. Merci.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

15.10

Une question de M. le Conseiller Thierry PIDOUX (Nouvelle zone d'arbres dans le secteur du « Parc des Rives »)

Ma question est en lien avec la création d'une nouvelle zone d'arbres dans le secteur du Parc des Rives, plus précisément à l'est du restaurant indien.

Mes questions à la Municipalité sont donc :

1. Au regard des travaux déjà réalisés ainsi que des futurs, j'aimerais savoir si des démarches administratives ont dû être engagées pour l'implantation de cette nouvelle zone arborisée. Dans l'affirmative, lesquelles ?
2. Le projet terminé, quel en sera le montant final ?

Par avance, mes remerciements pour votre réponse.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

M. le Conseiller communal, je vous remercie pour vos questions qui concernent l'aménagement du Parc des Rives, en lien avec son arborisation, en particulier la concentration sur le parc à chiens et la question des équipements supplémentaires ainsi que son extension.

Je me permets de revenir d'abord sur la genèse de ce projet, de lutte contre les îlots de chaleur, d'amélioration du confort thermique et de valorisation des usages du parc.

Dans le cadre du diagnostic territorial de la stratégie de végétation, le Parc des Rives a été identifié comme une priorité d'arborisation, après l'identification d'un îlot de chaleur en lien avec celui du centre-Ville et des ateliers CFF. Cette situation climatique s'explique par la forte compaction du sol et l'absence de végétation offrant des zones d'ombrage.

Basé sur les constats climatiques, les usages du secteur et le contexte du site, un projet de végétalisation a été développé. Il propose l'arborisation du site avec la plantation de 74 arbres d'espèces résilientes, permettant un doublement de la surface de canopée de ce secteur, passant de 5'559 m² à 11'594 m². La surface d'ombrage sera donc fortement augmentée, apportant un rafraîchissement bienvenu et améliorant la fonction d'accueil du secteur.

La végétation basse n'a pas été oubliée, étant donné que les saulées seraient prolongées par des haies vives indigènes panachées, assurant la fonctionnalité de garde-manger pour les castors, des apports pour la biodiversité, brise-vent aussi pour les zones de pique-nique et des éléments paysagers qui marquent les rives. Environ 385 buissons seront donc plantés pour leur qualité paysagère et leur fonction de biodiversité.

Ces travaux de paysagisme, qui font suite à l'établissement des buttes, vont démarrer mi-novembre, période propice à la plantation, pour une durée d'environ deux semaines.

Le parc à chiens n'a pas été oublié dans cette démarche étant donné qu'il a été maintenu et il est toujours possible de l'étendre d'environ 70 m² supplémentaires en cas de demande ou de suroccupation de ce parc. À l'heure actuelle, ce dernier n'est que très peu fréquenté, mais il a été prévu de pouvoir l'améliorer ou le développer, même avec le projet d'arborisation.

Nous comprenons également que l'implantation d'une poubelle et de sacs à déchets est un souhait partagé pour améliorer la propreté et l'expérience des visiteurs. Et nous serons attentifs à améliorer cette offre. Cette proposition sera donc étudiée dans le cadre des prochaines améliorations

envisagées sur le Parc des Rives. Je vous remercie.

M. le Conseiller Thierry PIDOUX :

Je vous remercie pour votre réponse. J'aimerais juste avoir une réponse par rapport à la question quels en sont les coûts ? Et puis, est-ce que cette implantation a fait l'objet de démarches administratives par rapport à cette nouvelle structure ?

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Nous avons communiqué le projet, et il y avait une procédure de mise à l'enquête et de publication. En revanche, pour le coût de réalisation, aujourd'hui, je ne peux pas vous dire. Je reviendrai lors d'un prochain Conseil pour vous rappeler ces éléments, qui avaient déjà été communiqués par la Municipalité.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

15.11

Une question de M. le Conseiller Thierry PIDOUX (Ressourcerie et STRID)

Comme bien des Yverdonnois, nous avons à cœur d'éviter le gaspillage. Pour cela, nous connaissons tous le magasin sur le site de la STRID, du nom de La Ressourcerie.

Ce magasin récupère des objets en bon état et en état de fonctionner, pour les revendre après contrôle à bas prix dans son magasin. Ayant un objet en parfait état que je n'utilisais plus, j'ai donc pris la décision de l'apporter à La Ressourcerie d'Yverdon-les-Bains et ainsi ne pas le détruire. C'est un objet qui mérite de faire le bonheur d'un nouveau propriétaire. Je me suis donc déplacé sur le site de la déchetterie communale et j'ai passé par l'escalier extérieur, côté parking des autos, pour rejoindre le magasin.

À l'entrée du magasin, il m'a été demandé de passer par le quai de déchargement pour y déposer mon objet dans une caissette se situant près de l'escalier, côté quai de la déchetterie. Mais voilà, il m'a été refusé de passer à pied pour y déposer l'objet. J'ai donc dû passer avec mon véhicule et ma carte de la Commune, afin d'ouvrir la barrière et enfin d'obtenir le droit de déposer mon objet sur le quai de déchargement à l'endroit indiqué ci-dessus.

En analysant le processus à suivre, je me rends compte qu'en passant ma carte de citoyen d'Yverdon sur la borne électronique, j'active une facturation d'un certain montant - CHF 20.-, selon mes informations - que la STRID va facturer à la Commune.

Ma question à la Municipalité est donc : est-il normal que la STRID facture un droit d'accès à la déchetterie lorsqu'on vient simplement déposer un objet pour La Ressourcerie et non à la déchetterie ?

Par avance, mes remerciements pour votre réponse.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Peut-être, juste avant de répondre à cette question, je souhaiterais apporter des compléments à la question précédente. Le coût de la réalisation était de l'ordre de CHF 450'000.-. Nous n'avons pas fait d'enquête publique. Je tiens à corriger mes propos de tout à l'heure : nous avons tout simplement fait une communication élargie, mais pas de procédure d'enquête publique avec 30 jours de délai d'opposition, puisque les processus d'arborisation ne demandent pas d'enquête. Donc cela a donc été une procédure simple.

Maintenant, pour répondre à votre question, M. le Conseiller communal, je vous remercie, puisque c'est un élément qui permet de clarifier le fonctionnement, aussi, de La Ressourcerie d'Yverdon-les-Bains. C'est un projet qui permet de donner une seconde vie aux objets tout en répondant aux

enjeux économiques et environnementaux de notre Commune.

La Ressourcerie d'Yverdon-les-Bains fonctionne sur un modèle qui combine collecte, revalorisation et revente des objets en bon état, avec pour but de réduire le volume de déchets à traiter de manière traditionnelle. Ce modèle est cité en exemple, d'ailleurs, dans toute la Suisse romande.

Le traitement d'objets représente une économie de CHF 250.- s'ils devaient être traités comme encombrants et envoyés directement vers une valorisation thermique. Cette différence substantielle illustre bien l'intérêt pour la Commune de maximiser l'usage de La Ressourcerie comme vecteur d'économie circulaire.

Pour revenir aux frais mentionnés dans votre question, il est en effet nécessaire de passer par la rampe d'accès de la déchetterie pour déposer des objets dans la zone de La Ressourcerie. Ce contrôle d'accès permet de réserver l'usage aux bénéficiaires de la carte STRID et de répartir les coûts de gestion entre partenaires au prorata de l'usage défini par le nombre de passages.

Les communes ne payent pas au nombre de passages, mais se répartissent les coûts proportionnellement à cette valeur. Il est donc important de noter que ce frais de passage n'a pas pour but de décourager l'apport en Ressourcerie, mais plutôt de couvrir une partie des coûts liés à l'utilisation de l'infrastructure de la déchetterie dans la logique du financement de la gestion des déchets. Ce système de tarification permet également de rendre l'option de La Ressourcerie plus avantageuse, à la fois financièrement, socialement et écologiquement, par rapport à un traitement de type encombrant.

En conclusion, ce modèle de financement par passage permet, en partie, de maintenir une gestion optimale des coûts et des ressources tout en incitant nos concitoyennes et concitoyens à privilégier le réemploi par La Ressourcerie. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Thierry PIDOUX :

Je vous remercie pour votre réponse. Et je profite, puisque j'ai la parole concernant le parc à chiens, je me permettrai de revenir, dans une prochaine séance, sur une question et sur une demande. Merci à vous.

Clôture

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La discussion est toujours ouverte au point 15 de notre ordre du jour.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Je n'aimerais pas terminer cette séance sans rendre hommage à M. Daniel BURRI, qui était Municipal pendant trois législatures, donc de 1984 à 1989, puis de 1990 à 1997. J'estime, vis-à-vis de sa famille, vis-à-vis de son collègue qui est dans la salle actuellement, que c'est du rôle du Conseil communal de lui rendre hommage, parce qu'il a contribué grandement à l'évolution de notre Commune. Merci.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Je vous remercie, M. le Conseiller. En effet, cette information n'était pas remontée au Bureau et j'en suis sincèrement désolée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacune et chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 5 décembre 2024 à 20h00.

Il est 23h22, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Anita ROKITOWSKA

Laure FAVRE

Présidente

Secrétaire adjointe